RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LA

SITUATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

dans le Grand-Duché de Luxembourg,

pendant l'année scolaire 1909-1910.

L'enseignement primaire est donné à domicile ou dans les écoles. Les écoles, tant publiques que privées, se subdivisent en écoles gardiennes, écoles primaires proprement dites, écoles primaires supérieures et écoles d'adultes.

Les écoles primaires sont réparties entre six arrondissements d'inspection, qui, par arrêté grand-ducal du 4 septembre 1904, comprennent le ou les cantons de

1er arrondissement: Luxembourg;
2e id. Echternach, Grevenmacher, Remich;
3e id. Esch s. l'Alzette;
4e id. Diekirch, Redange, Vianden;
5e id. Clervaux, Wiltz;
6e id. Capellen, Mersch.

Les lieux de résidence des inspecteurs d'arrondissement sont: Luxembourg, Echternach, Esch, Ettelbruck, Wiltz, Mersch.

Les données du rapport général sont presque exclusivement fournies par les rapports spéciaux des inspecteurs d'arrondissement.

LANDESBIBLIOTH
LUXEMBURG

Ier arrondissement: canton de Luxembourg.

1. Ecoles gardiennes.

a) **Ecoles gardiennes publiques.**

Les écoles gardiennes publiques étaient au nombre de 18.

Localités.	Elèves. Garçs.	Filles.	Indemnités du personnel.	
Hamm: Schleifmühl .	22	19	619	250+9 fr. par enfant
Hollerich: Bonnevoie	50	41	1400	(700+700) *)
— gare. . .	34	40	700	
— village. .	31	32	700	
Luxembourg: ville haute	17	20	1125	
— id.	20	20	1125	
— id.	20	8	850	
— Clausen . .	25	25	850	
— gare. . . .	25	14	1125	
— Grund . . .	25	20	1125	
— id. . . .	23	22	1125	
— id. . . .	21	20	1125	
— Limpertsberg	24	28	1125	
— Pfaffenthal .	19	18	1125	
— id. . .	20	29	1125	
— id. . .	16	21	1125	
Rollingergrund . . .	30	30	700	
Strassen	22	20	300	
Total. . .	444	427	17369	

Le personnel des écoles gardiennes se composait de 13 maîtresses laïques et de 6 sœurs.

En hiver, l'école gardienne de Strassen était remplacée par un ouvroir, dirigé par la même sœur qui possède le diplôme pour l'ouvrage manuel.

*) A Bonnevoie, deux maîtresses étaient préposées à la même école.

Les résultats obtenus sont représentés par 3 n^s 2, 13 n^s 3 et 2 n^es 4. Les religieuses ainsi que la maîtresse laïque de Schleifmühl étaient en jouissance d'un logement fourni par la commune.

Aucune maîtresse des écoles gardiennes énumérées n'était diplômée. Cependant, les maîtresses de Bonnevoie, Hollerich, Rollingergrund et deux de Luxembourg ont suivi des cours spéciaux à Aix-la-Chapelle ou à Augsbourg. Celles de Luxembourg ont en outre, à l'exception de deux, subi l'examen prévu par le règlement.

L'inspecteur du 1^er arrondissement exprime l'espoir que le cours auquel viennent d'assister les maîtresses d'écoles gardiennes contribuera à une meilleure organisation de ces écoles.

La salle de classe de Strassen est trop basse, l'escalier est incommode, et la cour de récréation fait défaut.

b) **Ecoles gardiennes privées.**

De ce nombre étaient les écoles gardiennes de Hostert, d'Itzig et du Rham, dirigées toutes les trois par des maîtresses religieuses non diplômées. L'école du Rham, entretenue par l'Etat, durait toute l'année, les deux autres fonctionnaient seulement pendant le semestre d'été. A Hostert, il y avait 20+22, à Itzig 35+32, au Rham 18+11 élèves. Les résultats obtenus étaient assez satisfaisants.

2. Ecoles primaires proprement dites.

a) **Ecoles primaires publiques.**

Les 166 écoles primaires se décomposaient en 72 écoles de garçons, 71 écoles de filles, 11 écoles mixtes ordinaires, 12 écoles mixtes pour commençants. Le nombre des écoles a augmenté de 6.

Les deux écoles de Pulvermuhl sont mixtes. L'une, dirigée par une institutrice, était fréquentée par les

élèves des trois premières années d'étude, l'autre, sous la direction d'un instituteur, comptait tous les élèves des quatre classe supérieures.

Toutes les écoles de garçons et 10 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs = 82.

Toutes les écoles de filles, toutes les écoles mixtes pour commençants et une école mixte ordinaire (Hassel) étaient dirigées par des institutrices = 84.

Les 166 écoles appartenaient à 43 ressorts scolaires.

Eich et Weimerskirch forment un ressort scolaire; il en est de même de toute la commune de Schuttrange.

16 écoles avaient une seule année d'étude;
97 » » 2 années d'étude;
9 » » 3 » »
22 » » 4 » »
22 » » 6 » »

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisance, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Les 53 maisons d'école de l'arrondissement comptaient 162 salles de classe; 4 salles de classe (Hamm 1, Merl 1, Neudorf 2) se trouvaient dans des maisons particulières.

Sur les 162 salles communales, 9 ne répondaient pas entièrement à leur destination:

Ernster, trop petite, 1;
Neudorf, sombre et humide, 1;
Sandweiler (école mixte), trop petite, 1;
Schuttrange, humides, trop petites, 2;
Senningen (garçons), humide, 1;
Strassen, l'une humide, l'autre sombre, 2;
Walferdange (filles), trop petite, 1.

A Neudorf, une nouvelle maison d'école est en voie de construction.

La place de récréation manquait à Merl (garçons), Munsbach, Oetrange, Syren et Weiler-la-Tour.

Elle était trop petite à Cessingen, Heisdorf, Hespérange (éc. mixte), Hostert (3 éc.), Kirchberg (2 éc.), Medingen, Senningen (2 éc.), Schuttrange (2 éc.), Strassen (4 éc.). Celle de Cessingen va être agrandie.

Les lieux d'aisance laissaient à désirer près des écoles d'Alzingen (2 éc.), Contern, Heisdorf, Hespérange (éc. mixte), Hostert (3 éc.), Kirchberg (2 éc.,) Medingen, Munsbach, Niederanven (2 éc.), Oetrange, Schuttrange (2 éc.), Strassen (4 éc.), Syren.

Les jardins scolaires de Hollerich (filles), Munsbach, Steinsel (garçons) rendaient peu de services aux élèves des écoles primaires et des écoles d'adultes.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement, complétés d'année en année, sont encore loin cependant de comprendre tout ce qu'un enseignement intuitif intéressant exigerait.

Différentes communes ont fait l'acquisition de bancs à deux sièges, de cartes géographiques, de globes terrestres, de tableaux noirs, de tableaux des poids et mesures, de tableaux d'histoire naturelle, d'images pour l'enseignement intuitif, d'un baromètre, d'un thermomètre, d'un appareil à renouvellement d'air, de pendules.

Le matériel de classe a été fourni assez régulièrement aux élèves indigents.

Les 4 salles de classe de Dommeldange ont été mises en bon état. Il en a été de même des lieux d'aisance de Bonnevoie, où l'on va aménager également les bains scolaires qui fonctionnent si bien à Hollerich-gare. Le logement d'instituteur de Medingen a été agrandi. A Moutfort, une seconde salle de classe a été mise en état.

Dans beaucoup d'endroits, les salles d'école servaient encore de local de ventes, de lieu de réunion des associations agricoles, des sociétés de musique et de chant. Tel a été le cas p. ex. à Alzingen (Lokalverein), Cessingen (différentes sociétés), Kirchberg (chant, Lokalverein), Medingen (Lokalverein), Mout-

fort (chant, musique, pompiers, Lokalverein, ventes), Rollingergrund (Lokalverein), Sandweiler (Lokalverein, épargne), Strassen (ventes), Walferdange (Lokalverein), Weiler avec Hassel et Syren (Lokalverein), Hollerich et Luxembourg (élections). Les vaccinations, très souvent, se font dans les salles de classe.

Matières d'enseignement.

Le dessin a été enseigné à Hamm et à Pulvermuhl; on y exécutait également des jeux scolaires et d'autres exercices de gymnastique. A Luxembourg, le cours de gymnastique est donné par un maître spécial aux garçons et aux filles du degré supérieur. Au Grund, le travail manuel est enseigné aux garçons de la 6e année d'étude. L'enseignement de la gymnastique et des jeux scolaires, loin d'être général, se pratiquait cependant, notamment sous la seconde forme, dans un assez grand nombre de localités.

Durée du temps de classe.

Les grandes vacances ont duré à
Bertrange, du 31 août au 3 octobre;
Contern, du 27 août au 11 octobre;
Eich, du 27 août au 4 octobre;
Hamm, du 20 août au 1er octobre;
Hespérange, du 26 août au 4 octobre;
Hollerich, du 10 août au 20 septembre;
Luxembourg, du 3 août au 20 septembre;
Niederanven, du 25 août au 11 octobre;
Rollingergrund, du 14 août au 1er octobre;
Sandweiler, du 24 août au 4 octobre;
Schuttrange, du 27 août au 4 octobre;
Steinsel, du 24 août au 4 octobre;
Strassen, du 26 août au 4 octobre;
Walferdange, du 27 août au 1er octobre;
Weiler-la-Tour, du 27 août au 11 octobre.

Dans tous les arrondissements, les vacances de Pâques duraient du mercredi avant jusqu'au second

lundi après Pâques, et le congé hebdomadaire était fixé à l'après-midi de jeudi.

Les heures de classe variaient, comme l'année précédente, entre 8—11, 8½—11½; 1½—4½, 1½—4; à Luxembourg, les classes duraient, en hiver, de 8½—11 et de 2—4.

Élèves.

	Garçons.	Filles.	Total.
dans l'âge obligatoire . .	3551	3401	6952
au-dessus de l'âge oblig.	76	79	155
au-dessous de l'âge oblig.	118	103	221
Total. . .	3745	3583	7328

La moyenne des élèves par école était, pour l'âge obligatoire, de 41—42 et, sans distinction d'âge, de 44.

L'inspecteur d'arrondissement attire l'attention sur le fait que la 5e année comptait, au total, 1141 élèves, tandis que la 6e année n'en avait que 724. Il en résulte une trop grande disproportion entre ces deux années d'étude, laquelle, à son avis, provient de la circonstance que le programme, trop étendu, n'est pas facile à approfondir dans les écoles qui ne travaillent pas dans des conditions très favorables. Il en trouve un autre motif dans le manque d'une direction uniforme dans les écoles à plusieurs maîtres.

Les écoles primaires avaient:

11 à 20	élèves	4 écoles
21 à 30	»	28 »
31 à 40	»	41 »
41 à 50	»	49 »
51 à 60	»	28 »
61 à 70	»	11 »
71 à 80	»	4 »
81 à 90	»	1 école.

Les écoles avec plus de 70 élèves se trouvaient à
Eich (75 filles),
Bonnevoie (91 garçons, une autre 71 filles).
Hollerich (76 garçons),
Rollingergrund (71 filles).

Absences.

Le total des absences était de 123 050 demi-journées, dont 111 248 justifiées et 11 802 non-justifiées.

L'année précédente, il y avait en tout 120 630 absences, dont 105 332 absences justifiées et 15 298 absences non justifiées, d'où il résulte qu'il y a eu, en 1909—1910, 5916 absences justifiées de plus et 3496 absences non justifiées de moins qu'en 1908—1909, ce qui fait au total une différence de 2420 demi-journées en faveur de l'année 1908—1909.

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a été, en 1909—1910, inférieur de 194 à celui de 1908—1909. Sur les 11 802 absences sans permission, 7053 doivent être mises sur le compte de 57 élèves qui avaient entre 52 et 365 absences de cette catégorie et appartenaient aux communes d'Eich (14 élèves), Hamm (6), Hespérange (2), Hollerich (8), Luxembourg (26), Rollingergrund (1).

Liste des absences par communes.

	Élèves de l'âge obligatoire	Absences			Moyenne des absences par élève			Total de la moyenne.
		en vertu de l'art. 8.	avec permission	sans permission	en vertu de l'art. 8.	avec permission	sans permission	
Bertrange . .	135	1090	199	65	8	1,5	0,5	10
Contern . . .	135	2060	76	13	15.2	1,6	0,1	16,9
Eich	779	9327	313	3226	12	0,4	4,2	14,6
Hamm	267	2491	143	863	9,3	0,5	3,2	13
Hespérange . .	332	4467	567	802	13,4	1,7	2,6	17,7
Hollerich . . .	1718	33455	892	2044	19,4	0,5	1,2	21,2
Luxembourg . .	2138	35952	2666	4310	16,9	1,2	2	20,1
Niederanven .	284	2904	192	31	10,2	0,5	0,1	2
Rollingergrund	346	3517	174	99	10,2	0,7	0,3	11,1
Sandweiler . .	142	1506	358	61	10,6	2,5	0,4	13,5
Schuttrange . .	99	545	—	—	5,8	—	—	5,5
Steinsel . . .	177	2650	261	102	15	1,4	0,6	17
Strassen . . .	176	2452	284	153	14	1,5	0,7	16,2
Walferdange .	137	1180	20	33	8,6	0,1	0,2	8,9
Weiler-la-Tour	87	1306	201	—	15	2,3	—	17,3
	6952	104902	6346	11802	15,1	0,9	1,7	17,7

Commissions locales.

6 commissions locales ont visité les écoles deux fois, 2 avec et 4 sans rapport; 7 commissions ont visité les écoles une fois, 3 avec et 4 sans rapport; 2 commissions locales n'ont pas visité les écoles.

Ont appliqué les articles de la loi sur l'enseignement obligatoire, les commissions locales de

	article 6	article 7	article 8
Bertrange	1 fois	—	—
Eich	177 »	52 fois	3 fois
Hamm	40 »	1 »	—
Hespérange	1 »	1 »	—
Hollerich	27 »	24 »	6 »
Luxembourg	242 »	69 »	23 »
Rollingergrund . . .	9 »	7 »	2 »
Sandweiler	1 »	—	—
Strassen	7 »	—	—
	505 fois	154 fois	34 fois.

Les commissions locales de Contern, Niederanven, Schuttrange, Walferdange, Weiler-la-Tour n'ont pas été dans le cas de devoir appliquer ces articles.

Par rapport à l'intérêt qu'elles ont porté à la bonne marche des écoles, 6 commissions locales méritaient la note *bien*, l'intérêt des 8 autres était satisfaisant.

8 enfants de l'âge de 12 ans ont été dispensés de la fréquentation scolaire. Dans ce nombre ne figurent pas les dispenses accordées par la commission locale de Luxembourg.

L'âge obligatoire était étendu à 13 ans, pour les garçons et les filles, dans les communes d'Eich et de Hamm; pour les garçons seuls, dans la ville de Luxembourg.

A Walferdange, l'extension de l'âge obligatoire à

12 ans et demi a été abolie, pour ne pas rendre nécessaire la création d'une 4e école.

Personnel enseignant des écoles primaires.

Le personnel enseignant se composait de 83 instituteurs, 50 institutrices laïques et 35 institutrices religieuses. Dans ces chiffres sont compris les membres suppléants de la ville de Luxembourg : un instituteur et une institutrice laïque.

9 mutations ont eu lieu dans le personnel:
par suite de déplacement 7
pour avoir quitté la carrière 2

Un instituteur et une institutrice ont été remplacés pendant toute la durée de l'année scolaire, pour cause de maladie.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1	9	11	2	22
2	42	28	6	76
3	23	9	15	47
4	9	2	12	23
	83	50	35	168

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1 (très bien) . . .	—	—	—	—
2 (bien)	35	23	22	80
3 (satisfaisant) . .	45	26	13	84
4 (insuffisant). . .	2	—	—	2
5 (mal)	—	—	—	—
	82	49	35	166 *)

*) Les membres suppléants de Luxembourg ne sont pas compris.

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
2	34	23	22	79
3	47	26	13	86
4	1	—	—	1
	82	49	35	166*)

Conduite.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
2 (bonne) . . .	81	49	35	165
3 (assez bonne) .	1	—	—	1
	82	49	35	166*)

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1 — 5	9	8	5	22
6 — 10	10	10	8	28
11 — 15	18	6	4	28
16 — 20	15	7	5	27
21 — 25	11	10	2	23
26 — 30	12	2	3	17
31 — 35	6	5	3	14
36 — 40	1	2	4	7
41 — 45	1	—	1	2
	83	50	35	168

*) Les membres suppléants de Luxembourg ne sont pas compris.

Traitements communaux.

En traitements communaux, les 83 instituteurs du 1er arrondissement touchaient . . . . 162730 fr.;
les 50 institutrices laïques recevaient . 72187,75 »
les 35 institutrices religieuses. . . . 27803 »
Total. . . 262720,75 fr.

La moyenne du traitement communal était donc de 1937 fr. pour l'instituteur, de 1443 fr. pour l'institutrice laïque et de 772 fr. pour l'institutrice religieuse.

Suppléments de traitement.

74 instituteurs recevaient de ce chef la somme de . . . . . 34000 fr.,
48 institutrices laïques . . . . . 12650 »
Total. . . 46650 »

9 instituteurs et 2 institutrices laïques n'avaient pas encore droit au supplément de traitement.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Primes	Instituteurs		Institutrices laïques		Institutrices religieuses		Total.
		nombre	sommes	nombre	sommes	nombre	sommes	
1	150	9	1350	11	1650	2	300	3300
2	100	42	4200	28	2800	6	600	7600
3	50	23	1150	9	450	15	750	2350
		74	6700	48	4900	23	1650	13250

9 instituteurs, 2 institutrices laïques et 12 institutrices religieuses n'avaient pas de prime de brevet.

Indemnités de logement.

67 instituteurs touchaient la somme de . . 30700 fr.
42 institutrices laïques . . . . . 14570 »
et 3 institutrices religieuses . . . . . 360 »
Les instituteurs de Contern et de Rollingergrund (g. I), dont les logements laissaient à désirer, recevaient des indemnités de 150 resp. 200 fr. . . . . 350 »
Total des indemnités de logement. . . 45980 fr.

Total des revenus.

	Instituteurs.	Institutrices.		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
Traitements communaux. . . .	162730	72187	27803	262720
Suppléments de traitement	34000	12650	—	46650
Primes de brevet . .	6700	4900	1650	13250
Indemnités de logement	31050	14570	360	45980
	234480	104307	29813	368600

Traitement moyen d'instituteur, l'indemnité de logement non comprise. . . . . 2481 fr.
Traitement moyen d'institutrice laïque . . 1795 »
Traitement moyen d'institutrice religieuse 841 »

Relevé synoptique des traitements du personnel enseignant, les suppléments et les primes de brevet compris.

Traitement.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
700	—	—	9	9
800	—	—	21	21
900	—	—	4	4
1000	—	3	1	4
1100	—	3	—	3
1200	1	2	—	3
1300	2	2	—	4
1400	—	3	—	3
1500	2	5	—	7

Traitement.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1600	1	3	—	4
1700	4	5	—	9
1800	6	3	—	9
1900	3	4	—	7
2000	7	3	—	10
2100	6	—	—	6
2200	4	2	—	6
2300	6	4	—	10
2400	4	1	—	5
2500	5	1	—	6
2600	3	3	—	6
2700	5	3	—	8
2800	3	—	—	3
2900	4	—	—	4
3000	3	—	—	3
3100	1	—	—	1
3200	3	—	—	3
3300	—	—	—	—
3400	3	—	—	3
3500	4	—	—	4
3600	3	—	—	3
	83	50	35	168

Logements.

16 instituteurs, 8 institutrices laïques et 32 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par la commune. Les 32 institutrices religieuses disposaient de 11 logements, de sorte que le total des logements fournis a été de 35.

Ces logements comprenaient, outre la cuisine:

	Instituteurs.	Institutrices.		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
2 pièces	1	1	—	2
3 »	11	6	4	21
4 »	1	1	2	4
5 » et plus .	3	—	5	8
	16	8	11	35

A Fentange et à Niederanven, les logements sont trop petits et malsains: les instituteurs de ces deux localités reçoivent l'indemnité prévue par la loi.

L'instituteur de Contern occupe une partie du logement et reçoit une indemnité de 150 fr.; l'instituteur en chef de Rollingergrund occupe le logement et perçoit une indemnité de 200 fr. Les logements de Schuttrange et de Walferdange laissent surtout à désirer: ils sont humides et trop petits.

Une distribution de prix a eu lieu à toutes les écoles.

La conférence d'arrondissement s'est réunie à Luxembourg, le 3 août 1910.

La caisse d'épargne était introduite dans 2 sections de commune, où 1334 élèves versaient successivement 39859,90 fr.

b) Écoles primaires privées.

1. L'école de l'orphelinat d'Itzig, dirigée par une religieuse non diplômée, comptait 44 élèves (filles), dont une au-dessus de l'âge obligatoire.

2° Les écoles de l'orphelinat du Rham comptaient 81+54=135 élèves, formant 5 classes, dont les 3

classes inférieures sont mixtes et les deux classes supérieures, l'une pour garçons, l'autre pour filles, des classes parallèles. 2 garçons et 3 filles étaient au-dessus de l'âge obligatoire. Le personnel enseignant se composait de 2 institutrices laïques et de 3 institutrices religieuses; 4 étaient en possession d'un brevet de 3e, une d'un brevet de 2e rang. Les résultats obtenus aux écoles primaires privées ont été plus ou moins satisfaisants. L'école des garçons du Rham serait mieux placée sous la direction d'un instituteur capable d'enseigner le dessin, les sciences naturelles, le travail manuel, la gymnastique.

3° Les écoles primaires privées des pensionnats de Ste Sophie et de St Joseph, dont il va être question plus loin au chapitre des écoles primaires supérieures privées.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Le 1er arrondissement comptait 3 écoles primaires supérieures pour garçons, installées à Hollerich-gare, Luxembourg et Weimerskirch; 3 écoles primaires supérieures aussi pour jeunes filles: à Eich, Hollerich-gare et Luxembourg. Ces écoles se composaient de deux divisions, à l'exception de l'école pour jeunes filles de Luxembourg, qui en renfermait trois; les deux divisions inférieures de celle-ci comprenaient deux classes parallèles. Outre les matières prévues par la loi, on enseignait l'anglais et la dactylographie aux écoles de filles de Hollerich et de Luxembourg.

A Eich, Hollerich, Weimerskirch, toute la journée du jeudi était libre; à l'école primaire supérieure de jeunes filles de Luxembourg, les classes chômaient pendant deux après-midi de la semaine.

Les salles de classe de Luxembourg (filles) ne sont pas assez spacieuses.

Élèves.

Garçons.		Filles.		TOTAL.
Hollerich . . .	35	Hollerich . . .	30	65
Luxembourg . .	38	Eich	25	63
Weimerskirch .	25	Luxembourg . .	112	137
	98		167	265

14 garçons et 5 filles étaient de l'âge obligatoire.

Les trois instituteurs et trois institutrices religieuses possédaient le brevet de 1er rang, 5 institutrices religieuses étaient en possession d'un brevet de 2e rang, une avait le brevet de 3e rang.

Les résultats obtenus ont été partout très satisfaisants. A Luxembourg, 6 institutrices religieuses étaient chargées de l'enseignement proprement dit, une religieuse était exclusivement chargée de la direction de l'école, une autre, en possession du brevet de 4e rang, s'occupait de l'ouvrage manuel; enfin, une religieuse, munie du brevet afférent, enseignait la langue anglaise.

Traitements du personnel enseignant des écoles primaires supérieures.

	Instituteurs.	Institutrices religieuses.	TOTAL.
Traitements communaux.	7950	8300	16250
Suppléments de traitement	1700	—	1700
Primes de brevet . . .	450	1000	1450
Indemnités de logement .	1500	300	1800
	11600	9600	21200

A Hollerich et à Luxembourg, l'indemnité payée aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement de la doctrine chrétienne était de 150 fr. pour chacune

des 4 écoles; à Eich, elle était de 100 fr. pour chaque école, ce qui porte la dépense totale à 21200 + 800 = 22000 fr. Les 3 instituteurs touchaient chacun une indemnité de logement de 500 fr., l'institutrice religieuse de Hollerich recevait de ce chef 300 fr. Celle d'Eich jouissait d'un logement fourni par la commune. Les religieuses de Luxembourg étaient logées chez les sœurs de Ste Sophie.

b) **Ecoles primaires supérieures privées.**

Le pensionnat de Ste Sophie comprenait:

1° des cours supérieurs, divisés en 4 sections, préparant au brevet luxembourgeois de 4e rang;

2° un cours de perfectionnement, parallèle aux précédents, destiné à donner une éducation générale;

3° des cours spéciaux préparatoires aux brevets français;

4° un cours de ménage et un cours de commerce;

5° quatre classes primaires supérieures, dont la 2e classe correspond à la 1re classe de l'école primaire supérieure de la ville. Cette 2e classe, ordinairement, donne accès aux cours énumérés ci-dessus;

6° six classes primaires et une école gardienne.

Le pensionnat était dirigé par 20 religieuses et 1 institutrice laïque, dont 13 sont du pays, 4 sont françaises, 2 allemandes et 1 anglaise.

Une maîtresse possédait le brevet luxembourgeois de 1er rang, 3 possédaient le brevet de 2e, 4 le brevet de 3e, 1 le brevet de 4e rang.

3 sœurs étaient en possession du brevet supérieur français, 5 du brevet français élémentaire, 1 du brevet allemand élémentaire, 1 du brevet anglais, 2 du brevet luxembourgeois d'ouvrage manuel.

Outre les branches prescrites, on enseignait l'anglais, l'italien (facultatif), le latin (fac.), la peinture, la gymnastique, la musique (fac.), les arts décoratifs (fac.), la dactylographie (fac.), la sténographie (fac.). Des professeurs donnaient les cours de mathématiques et sciences naturelles, de latin et de peinture.

L'enseignement primaire proprement dit était donné par 6 institutrices, comprises dans le chiffre de 21 de ci-dessus. 5 étaient de nationalité luxembourgeoise et munies de brevets luxembourgeois, une était allemande et possédait le brevet allemand élémentaire.

L'établissement comptait 196 élèves, dont 40 de l'âge obligatoire; 30 élèves étaient de nationalité étrangère.

Le pensionnat St.-Joseph au Limpertsberg comprenait:

1° un cours spécial préparatoire aux brevets français;

2° un cours de ménage, assessible après deux années d'école primaire supérieure;

3° 3 classes primaires supérieures, appelées à donner une éducation générale et à préparer aux cours spéciaux;

4° 6 classes primaires ordinaires.

Le pensionnat était dirigé par 14 religieuses, dont 2 luxembourgeoises, 10 françaises et 2 allemandes. Elles possédaient: 2 le brevet luxembourgeois de 3e rang, 1 le brevet français supérieur, 9 le brevet français élémentaire, 2 étaient sans brevet. 4 autres sœurs, françaises également, non diplômées, enseignaient la musique et l'ouvrage manuel. Un professeur était chargé du cours d'anglais. On enseignait encore le dessin, la peinture et les arts décoratifs.

L'enseignement primaire proprement dit était donné par 6 religieuses, dont deux luxembourgeoises brevetées, deux françaises avec brevet français élémentaire et deux allemandes sans brevet. Ces 6 maîtresses sont comprises dans le nombre de 14.

En hiver, l'établissement comptait 95 èlèves, dont 55 luxembourgeoises; en été, il y avait 89 élèves, dont 53 luxembourgeoises. 33 élèves, dont 27 de nationalité luxembourgeoise, fréquentaient les classes primaires.

Les résultats obtenus aux deux pensionnats sont représentés, à l'un, par le n° 2 pour les classes supé-

rieures et par le n° 3 pour les écoles primaires, à l'autre, partout, par le n° 3.

L'installation, bonne au premier établissement, laisse à désirer au second par rapport à l'orientation de plusieurs salles de classe.

Écoles d'adultes.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le 1er arrondissement comptait :

67	écoles de garçons avec	841 élèves,
44	écoles de filles avec	758 élèves.
Total 111	écoles avec	1599 élèves.

Dans ce chiffre ne sont pas comprises les 173 filles de l'âge obligatoire, appartenant aux écoles mixtes dirigées par des instituteurs, où le cours de couture ordinaire est également inspecté et subventionné.

Les 67 écoles de garçons se trouvaient dans 34 localités, les 44 écoles de filles, dans 31 localités.

39 écoles d'adultes avaient moins de 10 élèves, 48 en avaient 10 à 20, 24 en avaient 20 et au delà.

La fréquentation était obligatoire, pour les garçons, dans les communes de Contern, Hollerich et Luxembourg ; elle l'était, pour les garçons et les filles, dans la commune de Hamm. La fréquentation régulière laissait surtout à désirer à Luxembourg ; pour remédier à cet état de choses, on y introduisit une prime d'assiduité. A Eich, la fréquentation était un peu meilleure que les années précédentes. Les écoles du soir étaient, en général, mal fréquentées pendant la belle saison.

Durée de l'enseignement.

Ecoles de garçons.

Durée par mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	TOTAL.
	par semaine.			
4 à 4 1/2 . .	—	7	—	7
5 à 5 1/2 . .	1	8	8	17
6 à 6 1/2 . .	—	15	6	21
7 à 7 1/2 . .	3	3	1	7
8 à 8 1/2 . .	2	2	—	4
9 et plus . .	—	—	11	11
	6	35	26	67

Écoles de filles.

Durée par mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	Total.
	par semaine.			
4	—	2	1	3
5	7	6	3	16
6	4	—	—	4
7	—	1	1	2
8	5	—	—	5
9 et plus	4	1	9	14
Total	20	10	14	44

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le français . . . . . 1 école,
1 branche: le dessin . . . . . 22 écoles,
3 branches: allemand, calcul, tenue des livres . . . . . 32 »
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres . . . . . 12 »
Total . . . 67 écoles.

Écoles des filles.

1 branche: travaux à l'aiguille . . .	14 écoles,
1 branche: repassage	6 »
4 branches: allemand, français, calcul, travaux à l'aiguille	16 »
5 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille	8 »
Total . . .	44 écoles.

Résultats obtenus.

Notes.	Garçons	Filles.	Écoles.
1	—	1	1
2	57	37	94
3	10	6	16
	67	44	111

8 écoles n'ont pas été visitées: les notes sont celles de l'année précédente.

Des distributions de prix ont eu lieu dans les communes de Hamm, Hollerich et Luxembourg.

La Caisse d'épargne était introduite à Dommeldange, Hamm, Itzig, Rollingergrund, Weiler-la-Tour. Les sommes versées n'étaient pas très considérables.

Personnel enseignant.

A Contern, Ernster, Heisdorf, Medingen, Moutfort, Oetrange, Syren, les écoles d'adultes pour filles étaient dirigées par des personnes étrangères à l'enseignement primaire.

A Bertrange, Bonnevoie, Hollerich, Walferdange, les ouvroirs étaient dirigés par des religieuses en possession d'un brevet spécial pour l'enseignement des travaux à l'aiguille.

Indemnités payées au personnel.

a) Subsides de l'Etat	13832
b) Sommes ajoutées par les communes.	8169
Total. .	22001 frs.

Dans ces chiffres sont compris les subsides accordés aux cours de couture des écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

Recevaient :	Instituteurs.	Institutrices.	TOTAL.
moins de 100 fr. .	3	6	9
100—150 fr. . . .	18	27	45
150—200 fr. . . .	12	—	12
200 fr. et plus . .	34	11	45
	67	44	111

Bibliothèques populaires.

Les 28 bibliothèques du 1er arrondissement renfermaient 3621 volumes et comptaient 3315 lecteurs, dont 917 élèves et 2398 autres personnes.

5 bibliothèques possédaient 100 et plus de volumes, 4 bibliothèques ne comptaient pas un seul lecteur, 3 autres en comptaient 3, resp. 5 et 8.

La bibliothèque de Hollerich renfermait à elle seule 1609 volumes et comptait 2148 lecteurs.

b) **Ecoles d'adultes privées.**

La situation n'ayant pas changé, il suffira de reproduire cette partie du rapport général de l'année passée.

Écoles de garçons. — 1° « Le Gesellenverein », du 1er octobre au commencement d'août, 5 fois par semaine, de 8—9½ du soir. Un cours de dessin y était organisé pour les jeunes gens qui ne sont pas de la ville et se tenait le dimanche de 1 à 3 heures. Au Gesellenverein, on enscignait l'allemand, le français, le calcul, la tenue des livres et le dessin.

2° L'école du dimanche de la Sodalité, du 1er octobre au mois d'août, les dimanches de 4—6 heures. On y enseignait la religion, l'allemand, le français, le calcul et la tenue des livres. Les élèves versaient chaque

fois au moins 10 centimes dans la Caisse d'épargne

3° L'école de l'établissement Mercier pour les jeunes gens qui y travaillent. Elle se tenait 2 fois par semaine, de 5—7 heures, pendant 7—8 mois de l'année. Y étaient enseignés l'allemand, le français et le calcul.

Écoles de filles. — 1° Écoles du dimanche.

a) L'école du dimanche à Luxembourg, du 1er octobre au 1er juillet. L'école se composait de 8 classes, dont 2 dans la ville haute et 2 dans chaque faubourg. Des dames et des institutrices de la ville y enseignaient l'allemand, le français, le calcul et le chant.

b) L'école du dimanche de Dommeldange (hôpital), enseignait l'allemand, le français et le calcul. Dirigée par des religieuses, elle durait 10 mois et se tenait le dimanche de 4—6 heures.

c) Celle de Rollingergrund, de même durée que la précédente et également dirigée par des sœurs, avait le même programme, renforcé par le chant.

2° Les écoles ouvrières de Dommeldange et de Rollingergrund, dirigées par des sœurs, duraient toutes les deux pendant 10 mois de l'année.

3° *a)* L'école ménagère, dirigée par Mlle Neuman; on y a organisé également des cours du soir pour les jeunes filles qui sont autrement occupées pendant la journée.

b) L'école ménagère et ouvrière des jeunes économes, dirigée par des sœurs. Les cours y duraient 10 mois et se faisaient tous les jours de la semaine.

c) L'école ménagère attachée au pensionnat de Ste Sophie, dirigée par les sœurs de la maison.

d) Le pensionnat ménager de Dommeldange, dirigé par des sœurs.

e) L'école ménagère agricole de Hollerich-gare, dirigée par des religieuses.

f) L'école ouvrière et ménagère attachée à l'orphelinat d'Itzig, dirigée par les sœurs de cet établissement.

g) L'école ménagère et professionnelle attachée au pensionnat S^{t} Joseph.

h) L'école ménagère, dirigée par les rcligieuses de Rollingergrund.

Cette dernière durait de Pâques à la fin de l'année scolaire; les autres étaient ouvertes pendant toute l'année.

2^{e} arrondissement: cantons d'Echternach, Grevenmacher, Remich.

1. Écoles gardiennes.

a) **Ecoles gardiennes publiques.**

Localités.	Nombre des élèves		Durée de l'école.	Indemnités du personnel
	garçons.	filles.		
Grevenmacher	hiver: 34 été: 53	31 47	toute l'année	650+logem.
Mertert	13	8	été	300+logem.
Remich	hiver: 35 été: 42	34 44	toute l'année	625+logem.
				1575 fr.

L'école gardienne de Grevenmacher était dirigée par une religieuse non brevetée. La commune percevait un minerval, qui, selon la fortune des parents, variait entre 5, 10, 15, 20 fr. A l'école gardienne de Mertert se trouvait préposée une religieuse non diplômée. L'enseignement y était gratuit.

Les élèves de l'école gardienne de Remich, placée sous la direction d'une religieuse diplômée, payaient 0,30, resp. 0,50; 0,75 ou 1 fr., les forains, 2,50 fr. de rétribution scolaire. Les trois religieuses jouissaient des logements fournis à la communauté. Pour deux de ces écoles, la note d'inspection a été le n° 2, pour l'autre, le n° 3.

b) **Écoles gardiennes privées.**

Les cinq écoles de cette catégorie se trouvaient établies à Beaufort, Dalheim, Echternach, Junglinster, Wormeldange. Les trois dernières duraient toute l'année, les autres, l'été seulement. Dirigées par des religieuses, dont une seule était diplômée, elles comptaient au total 153+136=289 élèves. 3 écoles ont eu le n° 3, 2, le n° 2.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) **Écoles primaires publiques.**

Le nombre des écoles primaires publiques était de 152 (une de plus que l'année précédente), dont 48 écoles de garçons, 49 écoles de filles, 48 écoles mixtes ordinaires et 7 écoles mixtes pour commençants.

Avaient 1	année d'études:	. . .	10	écoles;
2	années »	. . .	20	»
3	» »	. . .	12	»
4	» »	. . .	14	»
6	» »	. . .	96	»

Les 152 écoles primaires publiques formaient 86 ressorts scolaires.

Les 48 écoles de garçons et 33 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs = 81.

Les 49 écoles de filles, 15 écoles mixtes ordinaires et les 7 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices = 71.

Le nombre moyen d'élèves des écoles mixtes ordinaires dirigées par des institutrices était de 20; une de ces écoles (Boudler) comptait 47 élèves.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisance, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Les 98 maisons d'école renfermaient 152 salles de classe, dont 107 étaient en bon état, 36 en état

satisfaisant et 9 impropres à leur destination. Ces dernières se trouvaient à Dickweiler, Grevenmacher (3 classes de garçons), Imbringen, Manternach, Osweiler (garçons), Rippig, Stadtbredimus (garçons: nouvelle construction).

Dans beaucoup de communes, l'entretien de la propreté laissait fort à désirer, et le nettoyage des salles de classe, contrairement aux prescriptions, était, trop souvent encore, exécuté par les enfants mêmes, comme p. ex. à Ahn, Beidweiler, Burmerange, Gonderange, Oberdonven.

11 maisons d'école étaient sans place de récréation: Biwer (garçons), Born, Eisenborn, Flaxweiler, Gonderange, Junglinster (g.), Manternach, Oberwormeldange, Osweiler, Stadtbredimus (g.) et Waldbillig. D'autres places de récréation étaient insuffisantes ou mal entretenues: Beyren (g), Bech, Erpeldange, Gostingen.

Nombre de communes ne destinent qu'une somme minime au nettoyage de l'école et des cabinets. Il arrive donc que ces derniers ne sont que très rarement, et pas même toujours une fois par an, nettoyés: tel a été le cas à Greiveldange, Herborn, Remerschen, Schwebsingen. Ailleurs, les lieux d'aisance sont lavés par les élèves: à Ahn, Altwies, Berdorf, Boudler, Christnach, Consdorf, Eisenborn, Gonderange, Graulinster, Hemsthal, Manternach, Oberdonven, Osweiler, Rippig, Rodenbourg, Rolling-Assel, Wecker, Wellenstein. Les cabinets n'étaient pas séparés pour les sexes à Waldbillig et manquaient complètement à Stadtbredimus (g.).

Un jardin scolaire se trouvait à Mœrsdorf, et des musées scolaires, très bien assortis, existaient à Grevenmacher (éc. prim. sup.), Mœrsdorf, Stadtbredimus (g.) et Wasserbillig (g. II.)

A 13 écoles, le mobilier de classe a été complété, notamment par l'acquisition de bancs à deux sièges.

Le matériel d'enseignement de 20 écoles a été

enrichi de cartes murales, de la collection Gaspar, d'un globe terrestre, d'une machine à lire, d'un boulier compteur ou de tableaux d'histoire naturelle et d'enseignement intuitif.

Le matériel de classe a été fourni partout en quantité suffisante aux élèves indigents.

Une nouvelle maison d'école est en voie de construction à Stadtbredimus. Le logement d'instituteur de Hersberg a été agrandi; il en a été de même pour une salle de classe (f.) à Grevenmacher et pour la place de récréation de Canach. Les logements d'instituteur de Beaufort et de Beyren ont été aménagés, et de grosses réparations ont été exécutées aux maisons d'école de Berbourg, Munschecker et Remerschen ainsi qu'aux salles de classe de Bous, Echternach, Girst et Wintrange.

Durée du temps de classe.

Peu de communes s'étant strictement conformées à l'art. 29 de la loi, l'année scolaire, dans la plupart des cas, commençait le 4 octobre et finissait le 27 août. A cause des vendanges, les écoles de 12 communes chômaient pendant plusieurs jours.

Les heures de classe, en hiver, étaient fixées à $8^1/_2$—$11^1/_2$, $1^1/_2$ - $4^1/_2$; en été, à 8 –11, $1^1/_2$ –$4^1/_2$; 8 –11, $1^1/_2$ – 4; 8 11, 2—4; 8 – 11, 1—4; 9 - midi, 2 $4^1/_2$.

Matières d'enseignement.

Outre les branches prévues par la loi, les premiers éléments de dessin ont été enseignés à Bech-Kleinmacher (g.), Canach (g.) et Schengen; ces éléments et de petites notions de tenue des livres ont été enseignés à Grevenmacher (g. I) et à Mœrsdorf. Les communes de Burmerange, Echternach, Grevenmacher, Remich et Waldbillig avaient inscrit la gymnastique au programme de leurs écoles primaires. Ces exercices se faisaient également aux écoles de Beyren (g.) et de Junglinster (g.); des jeux scolaires étaient exécutés dans la plupart des écoles.

Élèves.

	Garçons.	Filles.	TOTAL.
Élèves de l'âge obligatoire	2758	2681	5439
Au-dessus de l'âge obligatoire	52	41	93
Au-dessous de l'âge obligatoire	51	51	102
	2861	2773	5634

La moyenne d'élèves par école était de 37. 4 écoles avaient moins de 12 élèves: Berg (10), Dickweiler (9), Mompach (8), Munschecker (11). L'école de filles du 2e degré de Wasserbillig comptait 72 élèves.

Absences.

Le total des absences s'élevait à 78371 demi-journées, dont 75687 absences justifiées et 2684 absences non justifiées. Sur l'année précédente, les absences justifiées ont diminué de 15906 demi-journées, les absences non justifiées ont diminué de 1235 demi-journées, de sorte que le total des absences a été de 17141 demi-journées inférieur à celui de l'année 1908—1909. Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 204.

Les écoles énumérées ci-après étaient temporairement fermées, pour cause de maladies contagieuses: Bourglinster (2 écoles), Canach (3), Echternach (10), Imbringen (1), Lenningen (2), Niederdonven (2).

45 élèves, ayant atteint l'âge de 12 ans dans le courant de l'année scolaire, ont été dispensés, par l'autorité compétente, de la fréquentation de l'école pour le reste de l'année.

Liste des absences par commune.

Communes de	Élèves de l'âge oblig.	ABSENCES			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 8.	avec perm.	sans perm.	en vertu de l'art. 8.	avec perm.	sans perm.	Total de la moyenne.
Bech	152	2675	169	2	17,5	1,1	—	18,6
Beaufort . .	211	3497	201	59	16,5	0,9	0,2	17,6
Berdorf. . .	99	743	43	11	7,5	0,4	0,1	8
Betzdorf . .	238	4353	359	77	18,2	1,5	0,3	20
Biwer. . . .	177	1877	165	22	10,6	0,9	0,1	11,6
Bous	161	1501	91	17	9,3	0,5	0,1	9,9
Burmerange.	66	506	181	5	7,6	2,7	—	10,3
Consdorf . .	219	4157	231	170	18,9	1	0,7	20,7
Dalheim . .	168	1804	295	106	10,7	1,7	0,6	13
Echternach .	358	5406	95	148	15	0,2	0,4	15,6
Flaxweiler .	268	3667	233	26	13,0	0,8	—	13,8
Grevenmacher	378	4300	798	1424	11,3	2,1	3,7	17,1
Junglinster .	324	5761	904	71	17,7	2,7	0,2	20,6
Lenningen .	168	3199	137	4	19	0,8	—	19,8
Manternach .	185	1225	345	14	6,6	1,8	—	8,4
Mertert . . .	374	3705	175	87	9,9	0,4	0,2	10,5
Mompach . .	140	1681	73	9	12	0,5	—	12,5
Mondorf . .	173	2568	90	12	14,8	0,5	—	15,3
Remerschen.	160	2338	268	47	14,6	1,6	0,2	16,4
Remich . . .	201	1798	251	162	8,9	1,2	0,8	10,9
Rodenbourg.	123	914	77	2	7,4	0,6	—	8
Rosport. . .	293	4195	464	9	14,3	1,5	—	15,8
Stadtbredimus	146	1020	153	132	7	1	0,9	8,9
Waldbillig .	160	2026	596	9	12,6	3,7	—	16,3
Waldbredimus	59	322	23	14	5,4	0,3	0,2	5,9
Wellenstein .	156	1351	180	21	8,6	1,1	0,1	9,8
Wormeldange	282	2258	243	24	8	0,8	—	8,8
	5439	68847	6840	2684	12,6	1,2	0,4	14,2

Commissions locales.

4 commissions locales ont visité deux fois les écoles et fait rapport sur l'une de ces deux visites, 3 les ont visitées une fois avec rapport, et 6 ont visité les écoles une fois sans faire de rapport. Il en résulte que 14 commissions locales, sur les 27 existantes, n'ont pas visité les écoles.

Les commissions locales suivantes ont appliqué les articles 6, 7 et 8.

	Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.	Cas négligés.
Beaufort. . . .	3 fois	—	—	—
Betzdorf. . . .	—	—	—	1
Biwer	—	—	—	4
Bous	—	—	—	1
Dalheim	2 »	1	1	—
Echternach . .	7 »	7	—	4
Grevenmacher .	35 »	12	17	—
Junglinster . .	—	—	—	2
Mertert	2 »	2	2	—
Mompach . . .	—	—	—	1
Mondorf. . . .	1 »	—	—	—
Remerschen . .	—	—	—	4
Remich	1 »	1	—	—
Stadtbredimus .	—	—	—	9
Wormeldange .	—	—	—	1
	51 fois	23	20	27

L'intérêt porté à la bonne marche des écoles était grand de la part de 4 commissions, satisfaisant pour 21 et laissait à désirer par 2.

L'âge obligatoire était étendu d'un semestre dans les communes de Betzdorf, Junglinster et Stadtbredimus, d'une année entière, dans les villes de Grevenmacher et de Remich. Le conseil communal de Flaxweiler, à titre d'encouragement, a mis à charge de la caisse

communale les rétributions scolaires pour les élèves qui continuaient à fréquenter l'école après l'âge de 12 ans.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant du 2e arrondissement se composait de

81 instituteurs,
53 institutrices laïques,
18 institutrices religieuses.

Des mutations se sont produites
par suite de déplacement 12
par suite de mise à la retraite . 4

6 titulaires étaient temporairement remplacés pour cause de maladie; pour le même motif, 13 écoles ont chômé de 2 à 8 jours.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1er	—	—	1	1
2e	19	13	4	36
3e	35	24	6	65
4e	26	16	7	49
	80	53	18	151

Un instituteur était sans brevet.

Capacités pratiques.

Notes obtenues.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
N° 1	1	3	2	6
» 2	48	34	16	98
» 3	32	16	—	48
	81	53	18	152

Résultat général.

Notes obtenues.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses	
N° 1	—	1	—	1
» 2	36	24	16	76
» 3	39	26	2	67
» 4	6	2	—	8
	81	53	18	152

Conduite.

La conduite de tous les membres du personnel a été bonne.

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1— 5	13	16	1	30
6—10	14	7	3	24
11—15	5	4	4	13
16—20	12	3	3	18
21—25	10	10	—	20
26—30	9	4	3	16
31—35	10	1	2	13
36—40	7	6	2	15
41—45	—	2	—	2
46—50	1	—	—	1
	81	53	18	152

Traitements communaux.

En traitements communaux

les 81 instituteurs recevaient .	114090 fr.
les 53 institutrices laïques . .	58110
les 18 institutrices religieuses .	13550
Total. .	185750 fr.

La moyenne d'un traitement communal d'instituteur était de 1408 fr.

La moyenne d'un traitement communal d'institutrice laïque, de 1096 fr.

La moyenne d'un traitement communal d'institutrice religieuse, de 752 fr.

Suppléments de traitement.

70 instituteurs et 41 institutrices laïques touchaient en suppléments de traitement la somme de 33000 + 15000 = 48000 fr. 11 instituteurs et 12 institutrices laïques n'avaient pas encore droit aux suppléments de traitement.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Prime.	Instituteurs.		Institutrices.		Total.
		Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
1	150	—	—	1	150	150
2	100	19	1900	17	1700	3600
3	50	35	1750	30	1500	3250
		54	3650	48	3350	7000

27 instituteurs et 23 institutrices n'avaient pas encore droit aux primes de brevet.

Indemnités de logement.

49 instituteurs et 18 institutrices laïques touchaient en indemnités de logement la somme de 14525+3950= 18475 fr.

Total des dépenses.

	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
Traitements communaux. . . .	114090	58110	13550	185750
Suppléments de traitement . .	33000	15000	—	48000
Primes de brevet	3650	2450	900	7000
Indemnités de logement	14525	3950	—	18475
	165265	79510	14450	259225

La moyenne du revenu total (indemnité de logement non comprise) était:

pour l'instituteur de 1860
pour l'institutrice laïque de. . . . 1426
pour l'institutrice religieuse de . . 803 fr.

Logements.

32 instituteurs et 35 institutrices étaient en jouissance d'un logement fourni par la commune, les 18 institutrices religieuses disposaient de 7 logements.

Le total des logements fournis par les communes était donc de 74.

Les logements d'instituteur de Born et de Mœrsdorf et le logement d'institutrice de Rippig étaient en si mauvais état qu'ils ne pouvaient être habités; des indemnités de 150, 150 et 125 fr. ont été payées aux trois titulaires.

9 autres logements étaient en mauvais état, humides ou trop petits: Biwer (instituteur), Breidweiler instituteur), Bourglinster (institutrice), Gostingen (instituteur), Junglinster (2 institutrices), Manternach (instituteur), Osweiler (institutrice), Oberwormeldange (instituteur), Wellenstein (institutrice).

Les logements comprenaient, avec la cuisine:

	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
2 pièces	—	2*	—	2
3 pièces	—	11	—	11
4 pièces	9	18	1	28
5 pièces et plus	23	4	6	33
	32	35	7	74

* Bourglinster et Wellenstein.

Relevé synoptique des traitements, les suppléments et primes de brevet compris.

Traitement.	Instituteurs.	Institutrices		Total des membres.
		laïques.	religieuses.	
700	—	—	8	8
800	—	—	7	7
900	—	—	2	2
1000	—	10	1	11
1100	—	7	—	7
1200	9	5	—	14
1300	5	2	—	7
1400	7	5	—	12
1500	6	5	—	11
1600	3	1	—	4
1700	6	7	—	13
1800	8	6	—	14
1900	4	3	—	7
2000	3	2	. .	5
2100	3	—	—	3
2200	7	—	—	7
2300	10	—	—	10
2400	4	—	—	4
2500	—	—	—	—
2600	2	—	—	2
2700	1	—	—	1
2800	1	—	—	1
2900	2	—	—	2
	81	53	18	152

La distribution de prix, prévue par la loi, a eu lieu dans toutes les communes du 2e arrondissement, mais des exercices publics ne précèdent plus qu'exceptionnellement cette distribution.

La caisse d'épargne fonctionnait aux écoles d'Ellange, Lenningen, Machtum et Mœrsdorf.

La conférence d'arrondissement s'est réunie à Echternach, le 16 août 1910.

L'enseignement à domicile à été donné, en deux endroits, à deux enfants de l'âge obligatoire.

b) **Ecoles primaires privées.**

Elles étaient au nombre de 5 : 3 écoles de garçons à l'orphelinat de Grevenmacher, l'école de filles au couvent d'Echternach et l'école mixte de Grundhof.

Les écoles de Grevenmacher comptaient 136 élèves, dont 12 au-dessus de l'âge obligatoire; l'école d'Echternach comptait 7, celle de Grundhof 5 élèves, tous de l'âge obligatoire.

Les écoles privées de Grevenmacher étaient dirigées par 3 religieuses; une de ces religieuses possédait le brevet de 3e rang, les autres n'avaient pas de brevet. Les écoles d'Echternach et de Grundhof étaient dirigées par des institutrices laïques, en possession toutes les deux du brevet de 4e rang. Le résultat général des 5 écoles est représenté par 3 nos 2 et 2 nos 3.

3. Ecoles primaires supérieures.

a) **Ecoles primaires supérieures publiques.**

Les écoles primaires supérieures publiques, au nombre de 5, se trouvaient établies à Grevenmacher, Remich et Rosport : 3 écoles de garçons et 2 de filles. Les salles de classe répondaient suffisamment à leur destination, à l'exception de la salle occupée par l'école de filles à Remich. Cette salle est mal orientée et mal éclairée.

Outre les matières prévues par la loi de 1878, des notions d'économie domestique étaient enseignées aux deux écoles de filles. La durée des cours était

partout limitée à deux années d'études. Le congé hebdomadaire s'étendait à toute la journée du jeudi.

Le minerval à payer s'élevait à Grevenmacher, suivant la fortune des parents, à 20, 25 ou à 30 fr.; les forains payaient invariablement 30 fr.

A Remich, le minerval, aux écoles de garçons, était de 30 fr. et, pour les forains, de 35 fr.; les filles payaient 24, et les élèves foraines, 25 fr. de minerval.

L'école primaire supérieure de Rosport percevait un minerval de 20 fr. de la part des garçons indigènes et de 30 fr. pour les forains.

Les élèves de toutes ces écoles étaient au-dessus de l'âge obligatoire.

Nombre des élèves.

	Garçons.	Filles.	Elèves forains.	TOTAL.
Grevenmacher .	36	—	13	36
id. . . .	—	26	6	26
Remich	20	—	4	20
id.	—	18	—	18
Rosport	13	—	2	13
	69	44	25	113

Le nombre des élèves forains est compris dans les chiffres des deux premières colonnes.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant de ces écoles se composait de 3 instituteurs et de 2 institutrices religieuses. Les instituteurs étaient munis, deux d'un brevet de 1er, un d'un brevet de 2e rang. Les religieuses possédaient, l'une un brevet de 2e, l'autre un brevet de 3e rang. Aux écoles des filles de Remich et de Grevenmacher étaient attachés un maître resp. une maîtresse de chant.

LANDESBIBLIO
LUXEMBUR

Traitements.

	Traitements communaux.	Suppléments de traitement.	Primes de brevet.	Indemnités de logement.	Total.
Grevenmacher					
garçons	2300	400	150	405	3255
filles	1100	—	100	logem.	1200
Remich					
garçons	2200	300	150	400	3050
filles	900	—	50	logem.	950
Rosport	2200	325	100	logem.	2625

Aux ecclésiastiques, chargés de l'instruction religieuse, il a été payé en tout. . . . . fr. 500

Total de la dépense . . fr. 11580

Les résultats obtenus sont marqués par 4 n^{os} 2 et par 1 n° 3.

b) **Ecole primaire supérieure privée.**

Le pensionnat d'Echternach, dirigé par des religieuses, comprend une école primaire supérieure de deux années d'études, laquelle, combinée avec un cours de ménage, se propose de donner une éducation générale aux jeunes filles. Cette partie du pensionnat était fréquentée par 18 élèves, dont 15 élèves luxembourgeoises.

Le principal but de l'internat d'Echternach est la préparation aux écoles supérieures d'Allemagne (Töchterschule et höhere Töchterschule) par des études spéciales réparties sur deux années. Ces cours-ci comptaient 50 élèves, dont 4 du pays.

11 religieuses et 2 institutrices laïques s'occupaient de l'enseignement proprement dit et de l'ouvrage manuel. L'une des institutrices laïques possédait le

brevet de 4e rang, l'autre, le brevet primaire belge; deux sœurs avaient le brevet allemand supérieur, 5, le brevet allemand élémentaire. Toutes les sœurs-institutrices, à l'exception de celle qui enseignait l'ouvrage manuel, étaient de nationalité allemande. Les résultats obtenus sont représentés par 7 nos 2 et par un no 1.

4. Écoles d'adultes.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le 2e arrondissement comptait 164 écoles d'adultes, dont 88 écoles de garçons avec 1030 élèves et 76 écoles de filles avec 1337 élèves. Dans le chiffre de 1337 sont comprises 573 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les 34 écoles mixtes dirigées par des instituteurs. Le cours de couture de ces écoles est soumis à l'inspection ordinaire et subsidié par l'Etat; il figure également dans les tableaux suivants se rapportant au 2e arrondissement.

La moyenne des élèves était de 12 pour les écoles de garçons et de 17 pour les écoles de filles.

Écoles avec	Garçons.	Filles.	TOTAL.
moins de 10 élèves	35	18	53
10 à 20 élèves . .	45	29	74
20 et plus. . . .	8	29	37
	88	76	164

La fréquentation des écoles d'adultes était obligatoire dans les communes de Berdorf, Biwer, Bous, Burmerange (garçons), Echternach, Flaxweiler (garçons), Grevenmacher, Lenningen, Mompach, Remerschen, Rosport et Waldbredimus.

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Nombre des mois.	Nombre des leçons par semaine.			Total des écoles.
	1 leçon	2 leçons	3 leçons	
4 à 4 1/2	—	14	28	42
5 à 5 1/2	1	13	17	31
6 à 6 1/2	1	—	—	1
7 à 7 1/2	1	—	—	1
8 à 8 1/2	1	3	1	5
9 et plus . . .	7	1	—	8
	11	31	46	88

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	4 leçons par semaine.	Écoles permanentes	Total des écoles.
4 à 4 1/2 .	—	2	—	—	—	2
5 à 5 1/2 .	1	9	—	1	4	15
6 à 6 1/2 .	3	6	—	—	—	9
7 à 7 1/2 .	2	5	—	—	—	7
8 à 8 1/2 .	3	—	—	—	—	3
9 et plus .	33	5	1	—	1	40
	42	27	1	1	5	76

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin à . . . . . 15 écoles;
3 branches: allemand, calcul, tenue des livres . . . . . 44 »
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres . . . . . 29 »
88

Écoles de filles.

1 branche : travaux à l'aiguille à	44 écoles,
1 branche : repassage	2 »
3 branches : allemand, calcul, tenue des livres	6 »
4 branches : allemand, français, calcul, tenue des livres	4 »
4 branches : allemand, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille.	12 »
4 branches : allemand, français, calcul, travaux à l'aiguille	1 »
5 branches : allemand, français, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille.	7 »
Total . . .	76 écoles.

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de		Total des écoles.
	garçons.	filles.	
1	1	—	1
2	29	63	92
3	58	13	71
	88	76	164

Des distributions de prix ont eu lieu dans les communes de Berdorf, Biwer, Bous, Consdorf, Dalheim, Grevenmacher, Remerschen, Rosport, Waldbredimus, Wormeldange (dessin).

La caisse d'épargne fonctionnait à l'école du dimanche de Grevenmacher et aux écoles du soir d'Ellange, Lenningen, Machtum et Mœrsdorf.

Personnel enseignant.

Parmi les 111 personnes préposées aux écoles d'adultes proprement dites, 103 faisaient partie du corps enseignant des écoles primaires. Les cours de dessin de Bourglinster et d'Echternach étaient placés

sous une autre direction. Les 34 cours de couture fréquentés par des filles de l'âge obligatoire étaient dirigés par 30 personnes, dont 7 institutrices laïques, 5 épouses d'instituteur et 18 couturières.

Indemnités du personnel enseignant.

La dépense se répartissait comme suit:

Subside de l'État	20 111 fr.
Part contributive de 19 communes.	3 774 fr.
Total . . .	23 885 fr.

Sur ces subventions, 4247 fr. de subside de l'État et 719 fr. de la part contributive des communes revenaient aux 34 cours de couture des écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

Indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
moins de 100 fr.	19	25	44
100 à 150 fr.	55	34	89
150 à 200 fr.	13	11	24
200 fr. et plus . . .	1	6	7
	88	76	164

Bibliothèques populaires.

Les 27 bibliothèques du 2e arrondissement comptaient 2534 volumes, 1826 ouvrages lus et 1073 lecteurs, ce qui fait en moyenne 68 ouvrages lus et 40 lecteurs par bibliothèque. Parmi ces 1073 lecteurs, il y avait 883 élèves et 190 autres personnes. Dans la plupart des communes, l'intérêt pour les bibliothèques populaires laissait beaucoup à désirer.

b) Écoles d'adultes privées.

1° L'école du dimanche d'Echternach, dirigée par des religieuses, durait toute l'année. On y enseignait l'allemand, le français, la tenue des livres et le calcul.

2° Les écoles ouvrières de Beaufort, Dalheim, Echternach, Junglinster et Mondorf-les-Bains, diri-

gées par des sœurs, se vouaient presque exclusivement aux travaux à l'aiguille. Celle d'Echternach était en activité durant toute l'année, les autres fonctionnaient seulement en hiver.

3° Des écoles ménagères d'Echternach, Grevenmacher, Junglinster et Mondorf-les-Bains, dirigées toutes les quatre par des religieuses, les deux premières étaient ouvertes pendant toute l'année, les deux autres, pendant l'hiver seulement.

Les résultats de ces trois catégories d'écoles ont été très satisfaisants.

3e arrondissement: canton d'Esch.

1. Ecoles gardiennes.

a) **Ecoles gardiennes publiques.**

Les 5 écoles gardiennes publiques de cet arrondissement, convenablement installées, étaient dirigées par des maîtresses religieuses, dont une possédait le diplôme afférent. Deux étaient en possession du certificat d'aptitude pour les travaux de couture, une autre avait le brevet français élémentaire, une seule n'avait ni diplôme ni brevet.

Localités.	Nombre des élèves.		Indemnités du personnel.
	Garçons.	Filles.	
Bettembourg. .	28	50	800 fr. + logem.
Lasauvage. . .	20	25	700 fr. + logem.
Niedercorn . .	36	50	375 fr. + logem.
Schifflange . .	34	36	400 fr. + logem.
Tétange	32	30	350 fr. + logem.
	150	191	2625 fr.

Les deux premières écoles fonctionnaient toute l'année, les trois autres, pendant le semestre d'été seulement. En hiver, les maîtresses de ces trois der-

nières écoles dirigeaient un cours de couture, pour lequel elles percevaient une indemnité de 375, resp. de 300 fr. La marche des 5 écoles gardiennes publiques est marquée par 4 nos 2 et 1 no 3.

b) **Ecoles gardiennes privées.**

De ce nombre étaient les écoles gardiennes de Dudelange et de Rumelange, fréquentées, la première par 46 + 36, l'autre par 23 + 19 élèves. L'une était dirigée par une maîtresse religieuse non diplômée, assistée d'une maîtresse avec diplôme, la seconde, par une religieuse sans diplôme. Les jours et heures de classe étaient les mêmes que pour les écoles primaires. Les indemnités des maîtresses consistaient dans les rétributions scolaires de 2, resp. 2,50 fr. par mois et par élève. Les résultats obtenus ont été satisfaisants.

2. Ecoles primaires proprement dites.

a) **Ecoles primaires publiques.**

Le 3e arrondissement comptait 172 écoles primaires publiques, 10 de plus que l'année précédente; elles appartenaient à 36 ressorts scolaires.

Les 172 écoles se divisaient en

écoles de garçons	81
écoles de filles	74
écoles mixtes ordinaires	13
écoles mixtes pour commençants	4

Avaient:

1	année d'étude	12 écoles,
2	années d'étude	99 »
3	» »	26 »
4	» »	1 école,
5	» »	3 écoles,
6	» »	29 »
7	» »	2 »

Étaient dirigées par des instituteurs:

80	écoles de garçons et
9	écoles mixtes ordinaires.
89	écoles.

Etaient dirigées par des institutrices:
74 écoles de filles,
4 écoles mixtes ordinaires,
4 écoles mixtes pour commençants,
1 école de garçons (Tétange, dégré inférieur).

83 écoles.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

167 écoles se trouvaient installées dans 55 bâtiments communaux, 5 écoles étaient installées dans des maisons particulières (Esch 1, Kayl 1, Lasauvage 3).

121 salles communales et 2 salles particulières étaient en bon état; 33 salles communales et 3 salles particulières étaient dans un état satisfaisant.

Les 13 salles communales suivantes laissaient à désirer: Aspelt 2 (trop petites), Bivange 1 (trop petite et humide), Belvaux 1 (trop petite), Frisange 1 (trop petite), Livange 1 (trop petite), Peppange 1 (trop petite), Pétange 1 (trop petite), Reckange 2 (trop petites), Rumelange 2 (trop petites), Soleuvre 1 (trop petite).

Les places de récréation de 33 maisons d'école répondaient suffisamment à leur destination; celles de 10 maisons d'école, dont 3 maisons particulières, ne remplissaient pas les conditions voulues, étant trop petites, mal aménagées ou mal entretenues. 15 maisons d'école étaient dépourvues de places de récréation.

Les lieux d'aisance de 8 maisons d'école laissaient beaucoup à désirer au point de vue de l'emplacement et de l'aménagement: Abweiler (1 école), Aspelt (2 éc)., Bergem (1 éc.), Bivange (1 éc.), Limpach (1 éc.), Livange (1 éc.), Peppange (1), Pétange (4 éc.). L'entretien de la propreté des cabinets continue à être insuffisant dans plusieurs localités. Pour remédier à

cet état de choses, les administrations communales devraient, tout d'abord, voter des crédits plus élevés, élaborer, ensuite, un règlement sur la besogne à faire par les personnes chargées de ce service et contrôler l'exécution des prescriptions de ce règlement.

Le jardin scolaire de Bergem a servi à l'instruction agricole des élèves de l'école primaire; celui de Rœser, complètement négligé, doit être rayé de la liste des jardins scolaires. Le musée scolaire d'Esch-s.-Alz., très bien assorti et complété successivement par de nouvelles acquisitions, a rendu de bons services aux écoles de cette commune.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été remplacés et complétés au point qu'il ne reste plus que quelques rares écoles où le mobilier scolaire et l'outillage didactique ne répondent pas suffisamment à leur destination.

Le matériel de classe a été régulièrement fourni aux élèves indigents.

De nouvelles maisons d'école ont été construites à Bettembourg, Differdange, Dudelange, Obercorn et Rodange.

Matières d'enseignement.

Outre les matières obligatoires, les éléments du dessin ont été enseignés aux écoles de garçons du 1er degré des communes de Differdange, Dudelange, Esch, Kayl, Pétange et Rumelange.

Durée du temps de classe.

Les grandes vacances duraient du 31 août au 1er octobre dans les communes de Bettembourg, Leudelange, Mondercange et Reckange; du jeudi précédant le dernier dimanche d'août au 1er octobre, dans la commune de Kayl; du dernier dimanche d'août au premier lundi d'octobre, dans les communes de Differdange, Frisange, Pétange, Rœser, Sanem et Schifflange; du 15 août au 20 septembre, dans les communes de Dudelange, Esch et Rumelange.

Les heures de classe variaient entre $8^1/_2$—$11^1/_2$, $1^1/_2$ - $4^1/_2$; $8^1/_2$—$11^1/_2$, $1^1/_2$—4; 8—11, 2—$4^1/_2$; 8—11, $1^1/_2$—4; 8—11, $1^1/_2$—$4^1/_2$.

Élèves.

	Garçons.	Filles.	TOTAL.
Dans l'âge obligatoire . .	4718	4308	9026
Au-dessus de l'âge obligatoire	54	49	103
Au-dessous de l'âge obligatoire	36	28	64
	4808	4385	9193

Dans les chiffres relatifs à l'âge obligatoire, sont compris 358 garçons et 125 filles, au total 483 élèves, qui, au commencement de l'année scolaire, avaient 12 ans accomplis et qui appartenaient aux communes où l'âge obligatoire était étendu à $12^1/_2$ ou à 13 ans.

La moyenne des élèves par école était:
pour l'âge obligatoire (extension comprise) de 52,4;
sans distinction d'âge 53,4;
pour les élèves de 6 à 12 ans . . . . . 50,6.

Aucune école n'avait moins de 5 élèves.

Avaient

6—10	élèves	1	école,
11—20	»	4	écoles,
21—30	»	10	»
31—40	»	20	»
41—50	»	48	»
51—60	»	58	»
61—70	»	25	»
71—80	»	6	»

Toutes les écoles qui comptaient plus de 70 élèves (5 de Dudelange et 1 de Rodange) ont été dédoublées au commencement de l'année scolaire courante.

Absences.

Le total des absences a été de 150027 demi-journées, dont 135322 absences justifiées et 14705 absences non justifiées.

Sur l'année précédente, les absences justifiées ont augmenté de 1808, et les absences non justifiées ont augmenté également de 339 demi-journées, mais, comme le nombre des élèves a aussi augmenté de 423, la moyenne par élève des absences justifiées a diminué de 0,5, celle des absences non justifiées a diminué de 0,1, ce qui réduit de 0,6 la moyenne totale des absences par élève de l'année 1909—1910.

En général, la fréquentation a été très régulière, et le gros des absences non justifiées doit être mis sur le compte d'un petit nombre d'élèves, qui, ayant atteint l'âge de 12 ans, respectivement de 13 ans dans le courant de l'année, fréquentaient mal ou ne fréquentaient plus du tout l'école pendant les deux ou trois derniers mois de l'année scolaire.

3 écoles de Tétange étaient fermées pendant 10 jours, pour cause de maladie contagieuse.

Relevé des absences par communes.

Communes.	Elèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			Total de la moyenne.
		en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 8	avec permission.	sans permission.	
Bettembourg . .	371	4137	303	172	11,1	0,8	0,4	12,3
Differdange . .	2018	31599	895	3235	15,6	0,4	1,6	17,6
Dudelange . . .	1441	20254	446	2304	14	0,3	1,6	15,9
Esch-sur-l'Alz. .	1887	23701	1559	3907	12,6	0,8	2	15,4
Frisange	132	2747	303	119	20,8	2,2	2	25*)
Kayl	688	8548	1016	750	12,4	1,4	1	14,8
Leudelange. . .	83	914	177	32	11	2,1	0,3	13,4
Mondercange. .	137	2350	707	136	17,1	5,1	0,9	23,1*)
Pétange	846	13722	892	2168	16,2	1	2,5	19,7
Reckange . . .	88	802	134	5	9,1	1,5	—	10,6
Rœser	189	2244	215	32	11,8	1,1	0,1	13
Rumelange . . .	703	8193	332	1472	11,6	0,4	2	14
Sanem	257	6601	215	117	25,6	0,8	0,4	26,8*)
Schifflange . . .	186	2035	281	256	10,9	1,5	1,3	13,7
Total . . .	9026	127847	7475	14705	14,1	0,8	1,5	16,4

*) Maladie contagieuse.

Commissions locales.

Deux commissions locales ont visité les écoles une fois; deux autres commissions ont fait deux visites à leurs écoles.

L'article 6 de la loi sur l'enseignement obligatoire a été appliqué 316 fois; il aurait dû être appliqué 324 fois: cas négligés 8.

L'art 7 a été appliqué 181 fois au lieu de 184: cas négligés 3.

L'art. 8 a été appliqué 217 fois: aucun cas n'a été négligé.

Trois commissions locales ne se sont pas trouvées dans la situation de devoir appliquer ces articles.

L'intérêt général que les commissions locales ont porté à la bonne marche des écoles a été, à une seule exception près, partout satisfaisant.

Ont appliqué les articles 6, 7 et 8 sur l'enseignement obligatoire:

Commissions locales.	Art. 6. Nombre des		Art. 7. Nombre des		Art. 8. Nombre des	
	contraventions	comparutions.	contraventions	inscriptions.	contraventions	poursuites.
Bettembourg . .	10	10	—	—	—	—
Differdange. . .	69	69	42	42	57	57
Dudelange . . .	70	70	34	34	54	54
Esch	47	47	42	42	52	52
Frisange	4	—	2	—	—	—
Kayl	32	32	15	15	24	24
Mondercange . .	4	—	1	—	—	—
Pétange	57	57	31	31	16	16
Rumelange . . .	26	26	13	13	10	10
Sanem	1	1	1	1	2	2
Schifflange . . .	4	4	3	3	2	2
	324	316	184	181	217	217

Extension de l'âge obligatoire.

L'âge obligatoire était étendu à 13 ans, pour les garçons et les filles, dans les communes de Differdange et de Rumelange; à 13 ans, pour les garçons seulement, dans les communes de Dudelange et d'Esch; il était étendu à 12½ ans dans les communes de Kayl et de Pétange.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant du 3e arrondissement se composait de 89 instituteurs, 20 institutrices laïques et 64 institutrices religieuses, l'institutrice suppléante d'Esch comprise.

Mutations dans le personnel:

par suite de déplacement: 11,
par suite de décès: 1,
par suite de mise à la retraite: 2,
par remplacement de titulaires quittant la carrière: 2,
par suite de création de nouvelles écoles: . . 7.

8 membres du personnel ont été temporairement remplacés pour cause de maladie.

Brevet de capacité.

Brevet de	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1er rang. .	6	—	—	6
2e » . .	37	8	17	62
3e » . .	33	5	26	64
4e » . .	13	7	18	38
Autorisation.	—	—	3	3
	89	20	64	173

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1	3	1	5	9
2	47	11	47	105
3	39	8	10	57
4	—	—	1	1
	89	20	63	172 *)

Résultats obtenus.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1	1	1	5	7
2	42	9	45	96
3	44	10	12	66
4	2	—	1	3
	89	20	63	172 *)

Conduite.

La conduite d'un seul instituteur a donné lieu à des plaintes.

Ancienneté de service.

Années de services.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1— 5	16	6	16	38
6—10	21	2	17	40
11—15	13	4	9	26
16—20	18	1	5	24
21—25	11	2	3	16
26—30	3	3	1	7
31—35	7	1	7	15
36—40	—	—	5	5
41—45	—	1	1	2
	89	20	64	173

*) L'institutrice suppléante d'Esch n'est pas comprise.

Traitements communaux.

Les 89 instituteurs recevaient . . . . 177092 fr.
les 20 institutrices laïques . . . . . 24400 fr.
les 64 institutrices religieuses. . . . 47500 fr.
Total. . . 248992 fr.

La moyenne du traitement communal était :
pour l'instituteur de . . . . . 1989 fr.
pour l'institutrice laïque de . . . . 1222 fr.
pour l'institutrice religieuse de . . 742 fr.

Suppléments de traitement.

77 instituteurs touchaient . . . . 28100 fr.
15 institutrices laïques. . . . . 6131 fr.
Total . . . 34231 fr.

12 instituteurs et 5 institutrices laïques n'avaient pas de supplément de traitement.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Primes.	Instituteurs		Institutrices laïques		Institutrices religieuses		TOTAL
		nombre	sommes	nombre	sommes	nombre	sommes	
1	150	6	900	—	—	—	—	900
2	100	37	3700	8	800	17	1700	6200
3	50	33	1650	5	250	26	1300	3200
			6250		1050		3000	10300 fr.

En traitements communaux, suppléments de traitement et primes de brevet, il a été payé
à 89 instituteurs . . . . . 211442 fr.,
à 20 institutrices laïques . . . . . 31581 fr.,
à 64 institutrices religieuses . . . 50500 fr.
Total . . . 293523 fr.

ou bien, en moyenne,
à un instituteur . . . . . 2375 fr.,
à une institutrice laïque . . . 1579 fr.,
à une institutrice religieuse. . 789 fr.

En indemnités de logement,

71 instituteurs ont reçu. . . .	33671,25	fr.,
8 institutrices laïques	1990	fr.,
14 institutrices religieuses . .	2140	fr.
Total . . .	37801,25	fr.

Dépense globale: 331324 fr.

Tableau synoptique du montant des traitements, les suppléments de traitements et les primes de brevet compris.

Traitement.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
700	—	—	28	28
800	—	—	27	27
900	—	—	7	7
1000	—	3	2	5
1100	—	2	—	2
1200	4	—	—	4
1300	1	1	—	2
1400	3	3	—	6
1500	1	2	—	3
1600	2	2	—	4
1700	2	1	—	3
1800	2	1	—	3
1900	4	1	—	5
2000	9	1	—	10
2100	11	1	—	12
2200	—	2	—	—
2300	11	—	—	13
2400	5	—	—	5
2500	4	—	—	4
2600	4	—	—	4
2700	6	—	—	6
2800	1		—	1
2900	4	—	—	4
3000	3	—	—	3
3100	5	—	—	5
3200	2	—	—	2
3300	2	—	—	2
3400	1	—	—	1
3500	1	—	—	1
3600	1	—	—	1
	89	20	64	173

Logements.

Des logements ont été fournis par les communes à 18 instituteurs, 12 institutrices laïques et 50 institutrices religieuses. Ces dernières disposaient de 12 logements. Total des logements fournis: 42.

Nombre des pièces des logements, la cuisine exclue.	Logements d'instituteurs.	Logements d'institutrices laïques.	Logements d'institutrices religieuses.	Total des logements.
2 pièces	—	2	—	2
3 »	—	5	—	5
4 »	1	3	2	6
5 » et plus	17	2	10	29
	18	12	12	42

Logements qui étaient	Logements d'instituteurs.	Logements d'institutrices laïques.	Logements d'institutrices religieuses.	Total des logements.
en bon état . . .	10	8	7	25
en état satisfaisant	8	4	4	16
en mauvais état .	—	—	1	1
	18	12	12	42

Une distribution de prix a été faite à toutes les écoles primaires publiques du 3e arrondissement.

La conférence d'arrondissement a eu lieu à Esch, le 6 août 1910.

La caisse d'épargne fonctionnait à Dudelange, Rodange et Schifflange, où 115 élèves ont versé la somme de 2224,65 fr.

L'enseignement à domicile a été donné à 2 garçons et 7 filles, appartenant à 6 familles résidant en 3 localités différentes.

b) **Écoles primaires privées.**

Le pensionnat de Dudelange comprenait:

1° trois classes primaires, chacune composée de

deux années d'étude et comptant ensemble 68 élèves. Deux des trois sœurs préposées à ces écoles possédaient le brevet luxembourgeois de 3e rang, l'autre n'avait pas de brevet;

1. une école primaire supérieure de deux années d'étude avec 28 élèves;

2. un cours spécial préparant aux brevets français avec 7 élèves.

Le pensionnat de Dudelange, l'école ménagère, les branches accessoires et l'ouvroir compris, était dirigé par 13 religieuses, dont 9 luxembourgeoises et 4 françaises. 3 sœurs possédaient le brevet luxembourgeois de 3e rang, 2 le brevet français supérieur, 1 le brevet français élémentaire, 2 le brevet luxembourgeois pour l'ouvrage manuel, les autres n'avaient pas de brevet. Le nombre des élèves du pensionnat, l'école primaire exclue, était de 116 en hiver et de 104 en été, dont 65 resp. 56 élèves luxembourgeoises.

L'établissement privé de Rumelange se composait de deux classes primaires et d'un ouvroir. L'une des classes primaires comprenait les 5 premières années d'étude et comptait 21 élèves; l'autre renfermait les 6e et 7e années d'étude avec 13 élèves. Toutes les élèves étaient de nationalité luxembourgeoise. Les religieuses préposées à ces écoles possédaient, l'une le brevet luxembourgeois de 4e rang, l'autre le brevet belge élémentaire. L'ouvroir se trouvait sous la direction de deux sœurs, dont l'une était en possession du brevet luxembourgeois pour l'ouvrage manuel. Les résultats obtenus aux deux établissements privés sont représentés par le n° 2 pour l'un, par le n° 3 pour l'autre.

3. Écoles primaires supérieures publiques.

Les écoles primaires supérieures pour garçons se trouvaient établies à Bettembourg, Differdange, Dudelange, Pétange et Rumelange; celles pour jeunes filles, à Esch, Niedercorn et Rumelange.

L'école primaire supérieure pour garçons de Dudelange et l'école primaire supérieure pour filles d'Esch étaient dirigées par deux instituteurs, resp. par deux institutrices.

Le personnel enseignant se composait donc de 6 instituteurs et de 4 institutrices religieuses. Trois instituteurs et une institutrice possédaient un brevet de 1er rang, trois instituteurs et deux institutrices, un brevet de 2e rang, une institutrice avait un brevet de 3e rang.

Les résultats obtenus sont marqués par la note *très bien* pour 2 institutrices, par la note *bien* pour 4 instituteurs et une institutrice, par la note *satisfaisant* pour 2 instituteurs et une institutrice.

Ces écoles comptaient 328 élèves, dont 205 garçons et 123 filles.

Ces chiffres se décomposent comme suit:

Ecoles de garçons.		Ecoles de jeunes filles.	
Bettembourg . . .	26	Esch	68
Differdange	32	Niedercorn . . .	25
Dudelange	66	Rumelange . . .	30
Pétange	42		123
Rumelange	39		
	205		

Revenus du personnel enseignant.

Instituteurs de:	Traitements communaux.	Suppléments de traitement.	Primes de brevet.	Indemnités de logement.	TOTAL.
Bettembourg	2200	200	150	400	2950
Differdange.	2900	700	100	500	4200
Dudelange .	2800	800	150	500	4250
id. .	2800	400	100	500	3800
Pétange . .	2600	800	100	log.	3500
Rumelange .	2400	300	150	475	3325
	15700	3200	750	2375	22025

Institutrices religieuses de :	Traitem. commun.	Primes de brevet.	Indemnités de logement.	TOTAL.
Esch	900	150	logement	1050
id.	900	100	logement	1000
Niedercorn .	900	50	logement	950
Rumelange .	900	100	134	1134
	3600	400	134 + 3 log.	4134

En ajoutant les indemnités payées aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux, indemnités qui s'élevaient à 1350 fr., la dépense totale faite en faveur des écoles primaires supérieures du 3e arrondissement était de 22025 + 4134 + 1350 = 27509 fr. + 4 logements fournis par les communes respectives.

4. Écoles d'adultes.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le 3e arrondissement comptait 49 écoles d'adultes pour garçons avec 795 élèves et 27 écoles d'adultes pour filles avec 893 élèves.

Dans ce dernier chiffre et dans tous les renseignements qui suivent, ne sont pas comprises les 130 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les cours de couture organisés près des 8 écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

Nombre des élèves.	Ecoles de garçons.	Ecoles de filles.
moins de 10 élèves .	8	4
10 à 20 élèves . . .	30	1
20 élèves et plus . .	11	22
	49	27

La fréquentation des écoles d'adultes était obligatoire dans les communes de Leudelange (pour les garçons) et de Schifflange (pour les garçons et les filles.)

Durée des cours.

Écoles de garçons.

Nombre des mois.	Jours de classe par semaine			Nombre des écoles.
	1 jour.	2 jours.	3 jours.	
4	—	13	18	31
4 1/2	—	—	1	1
5	—	9	3	12
6	—	—	1	1
7	1	—	—	1
9	3	—	—	3
	4	22	23	49

Écoles de filles.

Nombre des mois.	Jours de classe par semaine				Nombre des écoles.
	1 jour.	2 jours.	4 jours.	5 jours et plus : écoles permanentes.	
4	1	1	—	—	2
5	7	2	—	3	12
6	1	—	1	—	2
7	1	—	—	—	1
8	2	1	—	—	3
9	1	—	—	—	1
10	—	—	—	6	6
	13	4	1	9	27

Matières d'enseignement.

Nombre des branches.	Branches d'enseignement.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.
1	dessin	9	—
1	travaux à l'aiguille	—	13
3	allemand, calcul, tenue des livres	3	—
3	français, calcul, tenue des livres	1	1
4	allemand, français, calcul, tenue des livres	35	11
5	allemand, français, calcul, tenue des livres, dessin . .	1	—
5	allemand, français, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille	—	2
		49	27

Résultats obtenus.

Notes.	Ecoles de garçons.	Ecoles de filles.	TOTAL.
2	30	22	52
3	17	5	22
4	2	—	2
	49	27	76

Les résultats obtenus dans les 8 cours de couture des enfants de l'âge obligatoire sont représentés par 1 n° 2 et 7 n^{os} 3.

Des distributions de prix ont eu lieu à Bettembourg, Dudelange, Esch, Hellange, Kayl, Lamadelaine, Lasauvage, Leudelange, Pétange, Rodange, Schifflange et Tétange.

Personnel enseignant.

Les ouvroirs ou cours de couture des localités suivantes étaient dirigés par des maîtresses spéciales de travail manuel : Belvaux, Bergem, Bettembourg, Bivange, Dudelange, Hellange, Kayl, Leudelange, Livange, Niedercorn, Obercorn, Peppange, Pontpierre, Sanem, Schifflange, Soleuvre et Tétange.

Toutes les autres écoles de couture étaient dirigées par les institutrices des écoles primaires ou des écoles primaires supérieures.

Indemnités du personnel enseignant.

Subside de l'État	9303 fr.
Part contributive des communes . . .	7478,75 fr.
Total. . .	16781,75 fr.

Montant des indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	TOTAL.
80 à 100 fr.	—	7	7
100 à 150 fr.	40	8	48
150 à 200 fr.	2	1	3
200 à 250 fr.	6	—	6
300 à 400 fr.	1	5	6
650 fr.	—	1	1
700 fr.	—	1	1
750 fr.	—	3	3
900 fr.	—	1	1
	49	27	76

N'est pas compris le subside de 1323 fr. accordé aux 8 maîtresses de couture des écoles primaires mixtes dirigées par des instituteurs.

Bibliothèques populaires.

Les 13 bibliothèques du 3e arrondissement renfermaient 2546 volumes et comptaient 837 lecteurs, dont

413 élèves ; 8082 volumes ont été empruntés. 5 bibliothèques possédaient 100 et plus de volumes, dont 975 reviennent à la seule bibliothèque d'Esch. Trois bibliothèques n'avaient aucun lecteur.

4 communes avaient alloué des crédits spéciaux en faveur des bibliothèques populaires :

Differdange (50), Esch (500), Pétange (80), Schifflange (30).

b) **Écoles d'adultes privées.**

6 écoles d'adultes privées pour jeunes filles étaient établies à Dudelange, Esch (une école ouvrière et une école ménagère), Lasauvage, Pétange et Rumelange. Le programme de ces écoles, dirigées par des religieuses, comprenait les travaux à l'aiguille et des notions d'économie domestique. A Dudelange, Esch et Pétange, des cours pratiques de sciences ménagères étaient organisés aux dites écoles.

Les résultats obtenus ont été partout très satisfaisants.

4e arrondissement : les cantons de Diekirch, Redange et Vianden.

1. Écoles gardiennes.

a) **Ecoles gardiennes publiques.**

Elles étaient au nombre de 5, toutes les 5 dirigées par des religieuses, dont une était diplômée de la méthode Frœbel, et dont deux possédaient le certificat d'aptitude pour les travaux de couture et dirigeaient, en été, un ouvroir dans la même salle. Les trois autres écoles gardiennes fonctionnaient toute l'année. Les résultats obtenus sont représentés par 2 nos 2 et 3 nos 3. L'enseignement était gratuit, à l'exception d'Ettelbruck, où les parents solvables payaient 2, resp. 1,50, 1 ou 0,50 fr. par mois et par enfant.

Localités.	Élèves.		Traitements.	Indemnités de logement.
	garçons.	filles.		
Diekirch . . .	22	33	650	75
id.	37	34	500	75
Ettelbruck . .	42	44	700	100
Perlé	22	13	700	logement
Vianden . . .	21	19	700	id.
Total .	144	143	3250	250 + 2 logem.

b) **École gardienne privée.**

L'école gardienne privée de Bettendorf, dirigée par une religieuse non diplômée, comptait 18+12 élèves et fonctionnait seulement en été. La maîtresse touchait 2.50 fr. de rétribution par mois et par enfant. Les résultats ont été très satisfaisants. En hiver, la sœur dirigeait un ouvroir dans la même salle.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) **Écoles primaires publiques.**

Les 140 écoles primaires publiques du 4e arrondissement (le même nombre que l'année précédente), appartenant à 84 ressorts scolaires, se divisaient en 36 écoles de garçons, 36 écoles de filles, 56 écoles mixtes ordinaires et 12 écoles mixtes pour les commençants.

Comprenaient:

1 année d'étude: 18 écoles (Diekirch et Ettelbruck),
2 années d'étude: 14 »
3 » » 1 »
4 » » 17 »
6 » » 63 »
7 » » 27 » (dont 24 en hiver seulement).

Les 36 écoles de garçons et 34 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs;

Les 36 écoles de filles, 22 écoles mixtes ordinaires

et 12 écoles mixtes paur commençants étaient dirigées par des institutrices.

A Diekirch et à Ettelbruck (ici seulement pour le degré moyen et le degré supérieur des garçons) l'enseignement est organisé de manière que la même classe reste pendant deux années consécutives sous la direction d'une seule personne.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisance, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Le nombre des maisons d'école s'élevait à 97. Sur les 140 salles de classe, étaient en bon état : 91 salles,
en état satisfaisant : 38 »
en mauvais état : . 11 »

De cette dernière catégorie étaient les salles de classes d'Arsdort (filles), trop petite ; Beckerich (f.), trop petite, mal éclairée, trop exposée ; Ingeldorf, humide ; Longsdorf, trop petite ; Michelau, trop petite ; Michelbouch, trop petite, accès incommode ; Perlé (mixte), trop petite, humide ; Vichten (f.), trop petite ; Welscheid, trop petite ; Wolwelange, trop petite. Des améliorations ont été exécutées à Arsdorf (garçons), Bettborn (mixte), Eppeldorf, Medernach, Petit-Nobressart, Reisdorf (lumière électrique). Le nettoyage des salles de classe se faisait encore par les enfants à Arsdorf (f.), Beckerich (3 écoles), Bigonville (g.), Elvange (2 éc.), Grevels, Heispelt, Lannen, Niederpallen, Putscheid, Schandel, Schwebach, Tandel, c'est-à-dire à deux écoles de moins que l'année passée.

Des places de récréation clôturées et, pour la plupart, plantées d'arbres se trouvaient près de 34 maisons d'école ; 45 maisons d'école étaient entourées de places convenables et permettant l'exécution de jeux scolaires. Le besoin de meilleures places de récréation se faisait sentir auprès de 18 maisons d'école.

De nouvelles places de récréation ont été aménagées

à Kuborn et à Sæul, elles sont projetées à Ospern et Wolwelange.

Dans les localités énumérées ci-dessus, où il n'y avait pas de personne payée pour le nettoyage des salles de classe, l'entretien de la propreté dans les lieux d'aisance incombait également aux élèves, ou bien les cabinets n'étaient pas du tout nettoyés. Au point de vue spécial du nettoyage des cabinets par les enfants, il faut ajouter aux 15 écoles précitées celles de Bilsdorf, Bigelbach, Buschrodt, Everlange, Hostert, Medernach (3 éc.), Michelau, Redange (2 éc.) Rippweiler, Wolwelange, en tout 15+13 écoles.

Au point de vue du nombre, de la séparation par sexes ou de la construction, les lieux d'aisance laissaient à désirer auprès de 30 écoles, savoir: Beckerich (3 éc.), Bettel, Bettendorf (2), Burden, Ell (2), Ettelbruck (4 g.), Gilsdorf (3), Holtz, Hoscheid (2), Michelau, Nachtmanderscheid, Ospern, Perlé (2), Rambrouch (g.), Schandel, Schwebach, Wahl (2), Wolwelange.

Des améliorations sont à noter pour Dickt, Eppeldorf, Ettelbruck (filles), Fouhren, Nagem et Nœrdange.

De nouvelles constructions sous ce rapport sont décidées à Bettel, Burden, Ingeldorf, Ospern, Rambrouch (g.), Vichten, Wolwelange, et ont été exécutées à Longsdorf et à Sæul.

Il n'y avait d'autre jardin scolaire que le jardin botanique de l'instituteur de Nagem; le musée scolaire de Diekirch a été complété.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été remplacés et perfectionnés par l'acquisition de bancs à deux sièges, d'armoires, de cartes murales, de tableaux noirs, de collections de tableaux pour les sciences naturelles et l'enseignement intuitif, de cartes des poids et mesures, de globes terrestres, de bouliers compteurs.

Matières d'enseignement.

Les communes d'Ettelbruck (pour 2 écoles), Grosbous (2 éc.) et Bettborn (2 éc.) ont rendu le dessin obligatoire. Les premiers éléments de dessin ont été enseignés en outre aux écoles de Bastendorf, Bourscheid, Everlange (école mixte) et Redange (écoles de garçons).

La gymnastique était déclarée branche obligatoire à Beckerich (3 écoles), Bettborn (2), Bettendorf (3), Diekirch (4), Ettelbruck (4), Feulen (2), Grosbous (2), Mertzig (1), Vichten (1). Des jeux scolaires ont été exécutés pendant la récréation à un assez grand nombre d'écoles.

Durée du temps de classe.

25 communes, sur 29, ont suivi la disposition légale, qui veut que l'année scolaire commence le 1er octobre et finisse le 31 août, avec cette restriction toutefois qu'en règle générale, les vacances commençaient déjà le dernier dimanche du mois d'août et se prolongeaient jusqu'au premier lundi, mardi ou mercredi d'octobre. Dans beaucoup de localités, à cause des travaux des champs ou de réparations aux maisons d'école, les vacances s'étendaient même au delà de la date indiquée : dans la commune d'Ermsdorf p. ex. les classes reprenaient le 4, à Mertzig le 9, à Medernach le 11 octobre. A Diekirch et à Ettelbruck, les grandes vacances duraient du 19 août au 27 septembre. A 24 écoles, appartenant aux communes ci-après énumérées, le nombre d'heures de classe durant le mois d'octobre, par suite d'exigences locales, n'atteignait pas le chiffre 5 : Bettborn (4 éc.) Hoscheid (3), Lannen (1), Medernach (2), Putscheid (2), Sæul (4), Useldange (5), Vichten (3).

11 communes ont fait largement usage de l'art. 11 relatif aux dispenses ; 7 de ces communes ont, à ce sujet, demandé l'autorisation de l'autorité supérieure.

Abstraction faite des exceptions signalées plus haut, se rapportant uniquement au mois d'octobre,
72 écoles avaient 6 heures de classe par jour pendant toute l'année;
36 avaient 6 heures de classe en hiver et 5½ en été;
32 (celles de Diekirch, Ettelbruck, Redange et Vichten) avaient, durant toute l'année, 5½ heures de classe par jour.

Élèves

	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire . . .	2369	2289	4658
au-dessus de l'âge oblig.	72	54	126
au-dessous de l'âge oblig.	42	37	79
	2483	2380	4863

La moyenne des élèves par école était:
pour l'âge obligatoire de . . 33,
sans distinction d'âge de . . 35.

Relativement au nombre des élèves de l'âge obligatoire les écoles avaient:

1— 5 élèves . . 1 école.
6—10 » . . 6 écoles
11—20 » . . 20 »
21—30 » . . 34 »
31—40 » . . 40 »
41—50 » . . 25 »
51—60 » . . 12 »
61—70 » . . 2 »

N'avaient pas plus de 10 élèves, les écoles de Bigelbach (8), Colpach (9), Folkendange (6), Petit-Nobressart (7), Schwebach (9), Tandel (5), Walsdorf (9). Les écoles avec plus de 60 élèves étaient celles de Rambrouch (garçons) et de Schlinder-manderscheid (mixte).

Absences.

Le total des absences était de 82 383 demi-journées; dont 70 852 absences justifiées et 11 531 absences

non justifiées. Sur l'ensemble, il existe, en faveur de l'année 1909—1910, malgré une légère augmentation des élèves de l'âge obligatoire (32), une différence de 24604 demi-journées, dont 22 694 justifiées et 1910 non justifiées.

33 enfants ont eu des dispenses variant entre un mois et une année entière, 11 écoles chômaient de 6 à 30 jours, pour cause de maladie des titulaires (8 cas) ou par suite de réparations à la salle de classe ou de mise en état du logement.

Liste des absences par communes.

Communes.	Élèves de l'âge oblig.	ABSENCES			Moyenne des absences par élève.			
		en vertu de l'art. 8	avec permis.	sans permis.	en vertu de l'art. 8	avec permis.	sans permis.	Total de la moyenne.
Arsdorf. . .	105	1063	131	168	10,1	1,2	1,6	12,9
Bastendorf .	129	808	121	10	6,2	0,9	—	7,1
Beckerich. .	254	2579	431	540	10,1	1,7	2,1	13,9
Bettborn . .	133	1193	195	724	9	1,4	5,4	15,8
Bettendorf .	243	5537	761	837	22,7	3,1	3,4	29,2
Bigonville. .	97	877	116	228	9	1,2	2,3	12,5
Bourscheid .	243	2797	186	221	11,5	0,7	0,9	13,1
Diekirch . .	391	7463	231	536	19	0,5	1,3	20,8
Ell	107	1001	56	50	9,3	0,5	0,4	10,2
Ermsdorf. .	103	1117	175	90	10	1,7	0,8	12,5
Erpeldange .	71	982	154	41	13,8	2,1	0,5	16,4
Ettelbruck .	436	7346	726	597	16,8	1,6	1,3	19,7
Feulen . . .	123	1152	142	—	9,3	1,1	—	10,4
Folschette. .	223	4789	1169	2443	21,4	5,2	10,9	37,5
Fouhren . .	75	737	65	21	9,8	0,8	0,2	10,8
Grosbous . .	95	779	240	718	8,2	2,5	8,6	19,3
Hoscheid . .	90	821	246	26	9,1	2,7	0,3	12,1
Medernach .	115	1463	—	152	12	—	1,3	13,3

Communes.	Élèves de l'âge oblig.	ABSENCES			Moyenne des absences par élève.			
		en vertu de l'art. 8	avec permis.	sans permis.	en vertu de l'art. 8	avec permis.	sans permis.	Total de la moyenne.
Mertzig. . .	116	1109	214	77	9,6	1,8	0,6	12
Perlé. . . .	245	3758	283	2050	15,3	1,1	8,3	24,7
Putscheid. .	144	2295	249	162	15,9	1,7	1,1	18,7
Redange . .	261	4616	140	207	17,7	0,5	0,7	18,9
Reisdorf . .	62	677	44	—	10,9	0,7	—	11,6
Saeul. . . .	84	478	499	6	5,7	5,9	—	11,6
Schieren . .	109	1156	161	261	10,6	1,4	2,3	14,3
Useldange. .	150	2019	95	645	13,4	0,6	4,3	18,3
Vianden. . .	171	2916	319	81	17	1,8	0,4	19,2
Vichten. . .	109	918	98	15	8,4	0,9	0,1	9,4
Wahl. . . .	174	917	242	625	5,2	1,3	3,5	10
	4658	63363	7489	11531	13,6	1,6	2,4	17,6

Commissions locales.

Des 29 commissions locales, 9 ont visité les écoles et fait rapport à l'inspecteur, 8 ont visité les écoles sans faire de rapport, 1 a visité les écoles en compagnie de l'inspecteur, 11 n'ont pas visité les écoles. 11 commissions, faute de contravention, n'ont pas été dans le cas d'appliquer les articles 6, 7 et 8. L'intérêt que portaient les commissions locales à la bonne marche des écoles était grand pour 12 d'entre elles, satisfaisant pour 11 et laissait à désirer de la part des 6 restantes, lesquelles ne fonctionnaient pas ou presque pas.

Application des articles 6, 7 et 8.

Communes.	Art. 6.		Art. 7.		Art. 8.	
	Contraventions	Comparutions.	Contraventions	Inscriptions.	Contraventions	Poursuites.
Beckerich .	7	—	2	—	2	—
Bettborn . .	10	7	14	4	2	—
Bettendorf .	12	—	9	—	3	—
Bigonville .	15	—	8	—	6	—
Bourscheid .	1	1	1	1	1	1
Diekirch . .	26	26	13	13	3	3
Ell.	1	1	—	—	—	—
Ermsdorf. .	2	—	—	—	—	—
Ettelbruck .	3	3	—	—	—	—
Folschette .	14	14	—	—	—	—
Grosbous .	3	—	3	—	3	—
Medernach .	5	—	3	—	—	—
Mertzig . .	1	—	1	—	1	—
Perlé . . .	18	—	14	—	7	—
Schieren . .	2	—	2	—	—	—
Useldange .	2	—	2	—	2	—
Vianden . .	4	4	—	—	—	—
Wahl . . .	13	10	5	2	2	—
	139	66	77	20	32	4

L'âge obligatoire était étendu à 12½ ans dans les communes de Bettendorf, Feulen, Grosbous, Redange (sections de Redange et de Niederpallen), Useldange (sections d'Useldange et de Schandel) et Wahl ; à 13 ans, à Vianden, pour les garçons.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 70 insti-

tuteurs, 42 institutrices laïques et 28 institutrices religieuses.

Des mutations dans le personnel se sont produites
par suite de déplacement 4
par suite de mise à la retraite . . . 3
par suite de décès 4

5 membres du personnel on été temporairement remplacés, pendant 5 jours jusqu'à une année entière, pour cause de maladie.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1er	2	—	—	2
2e	12	6	8	26
3e	28	23	13	64
4e	27	13	7	47
autorisation.	1	—	—	1
	70	42	28	140

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1	3	2	2	7
2	37	20	18	75
3	27	18	7	52
4	3	2	1	6
	70	42	28	140

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1	3	4	3	10
2	26	11	7	44
3	34	23	15	72
4	6	4	3	13
5	1	—	—	1
	70	42	28	140

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1— 5	16	13	6	35
6—10	9	8	5	22
11—15	5	2	4	11
16—20	11	9	5	25
21—25	4	3	—	7
26—30	12	5	2	19
31—35	7	2	1	10
36—40	5	—	3	8
41—45	1	—	2	3
	70	42	28	140

Traitements communaux.

70 institut^{eurs} touchaient 98398 fr., en moyenne: 1406 fr.,
42 institutrices laïques 43271 fr., en moyenne: 1030 fr.,
28 institutr. religieuses 21218 fr., en moyenne: 760 fr.

Total. . . 162887 fr.

Suppléments de traitement et primes de brevet.

	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		TOTAL.
	Nombre.	Sommes payées.	Nombre.	Sommes payées.	Nombre.	Sommes payées.	
Suppléments.	56	32425	32	10687,50	—	—	43112
Primes. . . .	43	2900	34	2250	22	1500	6650
		35325		12937,50		1500	49762

14 instituteurs et 10 institutrices laïques n'avaient pas encore droit au supplément de traitement; 27 instituteurs, 8 institutrices laïques et 6 institutrices religieuses n'avaient pas de prime de brevet.

Indemnités de logement.

42 instituteurs recevaient de ce chef. . . 12500 fr.,
14 institutrices laïques . . . . . 2950 »
12 institutrices religieuses . . . . . 1050 »
Total. . . 16500 fr.

28 instituteurs et 28 institutrices laïques étaient en jouissance d'un logement fourni par la commune; 16 religieuses disposaient de 8 logements. 2 institutrices laïques occupaient un seul et même logement.

Les logements se composaient, avec la cuisine, de

	Instituteurs.	Institutrices		Total des logements.
		laïques.	religieuses.	
3 pièces	—	7	—	7
4 »	2	19	4	25
5 et plus	26	2	4	32
				64

Les logements étaient	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
en bon état. . .	5	10	4	19
en état satisfaisant	18	16	4	38
en mauvais état.	5	2	—	7
				64

Ces derniers se trouvaient à Ermsdorf, Ingeldorf, Niederpallen, Schandel, Stegen (instituteurs); Mertzig, Rambrouch (institutrices).

Des améliorations ont été exécutées aux logements de Dickt, Ermsdorf, Folschette (g.), Hostert, Medernach, Reimberg, Sæul (f.), Schieren (g.), Stoltzembourg.

4 autres logements, ceux de Bastendorf, Bettborn, Dellen et Longsdorf, ont été déclarés insuffisants dans le courant de l'année scolaire. Les trois instituteurs et l'institutrice intéressés ont reçu l'indemnité de logement.

Total de la dépense.

Traitements communaux	162887 fr.
Suppléments de traitement	43112 »
Primes de brevet.	6650 »
Indemnités de logement	16500 »
Total . . .	229149 fr.

Sommes payées au personnel laïque en traitements communaux, suppléments de traitement et primes de brevet.

Sommes.	Instituteurs.	Institutrices.	TOTAL.
Traitements communaux.	98398	43271	141669
Suppléments et primes .	35325	12937	48262
	133723	56208	189931

	Instituteur.	Institutrice.
Moyenne du traitement comptant pour la pension	1910	1340 fr.

Tableau synoptique des traitements du personnel euseignant, les suppléments de traitement et les primes de brevet compris.

Traitement.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
700	—	—	10	10
800	—	—	11	11
900	—	—	6	6
1000	—	10	1	11
1100	—	6	—	6
1200	12	4	—	16
1300	6	3	—	9
1400	1	6	—	7
1500	5	4	—	9
1600	1	1	—	2
1700	2	5	—	7
1800	4	1	—	5
1900	2	1	—	3
2000	10	1	—	11
2100	3	—	—	3
2200	11	—	—	11
2300	5	—	—	5
2400	3	—	—	3
2500	1	—	—	1
2600	—	—	—	—
2700	1	—	—	1
2800	1	—	—	1
2900	1	—	—	1
3000	—	—	—	—
3100	—	—	—	—
3200	1	—	—	1
	70	42	28	140

Une distribution de prix n'a pas été faite dans les communes de Bettborn, Perlé et Vichten (filles), en tout à 10 écoles.

La conférence d'arrondissement a eu lieu à Ettelbruck, le 20 août 1910.

La caisse d'épargne fonctionnait à 7 écoles primaires et 2 écoles d'adultes: 144 élèves ont versé 3865 fr.

L'enseignement à domicile était donné à un garçon de l'âge obligatoire.

b) **Écoles primaires privées**

L'école mixte de l'hospice de Diekirch, dirigée par une institutrice brevetée, comptait 23+21 élèves de 6 à 14 ans. Les résultats obtenus ont été bons.

3. Écoles primaires supérieures.

a) **Écoles primaires supérieures publiques.**

Le 4e arrondissement possédait 2 écoles primaires supérieures, toutes les deux pour garçons. L'installation, bonne à Redange, était à peine satisfaisante à Vianden. Le congé hebdomadaire s'étendait à toute la journée du jeudi. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants. Les autres renseignements sont fournis par le tableau suivant:

Localités.	Elèves.	Traitement communal.	Suppléments de traitement.	Primes de brevet.	Indemnités de logement.	TOTAL.
Redange .	42	2200	450	100	logem.	2750
Vianden. .	24	2200	800	150	400	3550
		4400	1250	250	400+ logem.	6300
Rémunération de l'enseignement religieux (100+150) et du maître de dessin de Vianden (75)						325
					Total final . .	fr. 6625.

b) **Ecoles primaires supérieures privée :**

Le pensionnat de Diekirch se composait de 3 classes primaires supérieures, destinées à donner une éducation générale, et d'un cours spécial préparant aux brevets français. Il y était attaché un cours de ménage et un ouvroir. Dans le personnel enseignant énuméré aux chapitres des écoles primaires supérieures privées, celui des cours privés pour adultes est partout compris. 12 religieuses s'occupaient de l'enseignement. Sur ces 12 sœurs, 6 sont de nationalité luxembourgeoise, 5 de nationalité française, 1 est allemande. Elles possédaient : 2 le brevet luxembourgeois de 3e rang et en même temps le brevet français élémentaire, 2 le brevet français supérieur, 5 le brevet français élémentaire, 1 le diplôme luxembourgeois pour l'ouvrage manuel, 2 autres sœurs employées au cours de couture n'étaient pas diplômées, une demoiselle anglaise diplômée donnait le cours d'anglais. Un professeur enseignait les sciences naturelles. Outre les matières prescrites, le programme de l'établissement comprenait la musique, la peinture, la sténographie, la gymnastique. Le nombre des élèves était de 108, dont 86 luxembourgeoises. Il y avait également 3 élèves de l'âge obligatoire, qui fréquentaient la 3e classe de l'école primaire supérieure.

Le pensionnat d'Ettelbruck comprenait également 3 classes primaires supérieures et un cours spécial préparatoire aux brevets français. Un autre cours, composé de deux années d'étude, préparait à l'école normale. Au programme de l'établissement figuraient encore l'anglais, la sténographie, la dactylographie, la gymnastique, la peinture, la tenue des livres. Le personnel enseignant comptait 18 religieuses, 14 de nationalité luxembourgeoise et 4 françaises. Les institutrices brevetées étaient en possession : 1 du brevet luxembourgeois de 1er rang, 2 du même brevet de 2e, 4 du brevet de 3e rang, 1 du brevet de 4e rang ; 2 possédaient le brevet français supérieur,

2 le brevet français élémentaire, 1 le diplôme luxembourgeois pour le travail manuel. Le nombre des élèves était de 124, dont 15 étrangères.

Le résultat général des deux établissements est représenté par le n° 2.

4. Écoles d'adultes.

a) Écoles d'adultes publiques.

Il y avait dans le 4e arrondissement

79	écoles d'adultes pour garçons avec	790 élèves,
42	écoles d'adultes pour jeunes filles avec	579 »
Total 121	écoles avec.	1369 élèves.

L'enseignement pour adultes était obligatoire dans les communes de Bettendorf, Grosbous (de 13 à 16 ans), Diekirch, Ettelbruck (de 12 à 14 ans), Feulen (de 13 à 15 ans), Vichten (de 12 à 15 ans).

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Mois.	Leçons par semaine					TOTAL.
	1	2	3	4	5	
4 à 4½	2	3	8	3	—	16
5 à 5½	5	11	40	1	—	57
9 mois et plus	1	2	—	3	—	6
						79

Écoles de filles.

Mois.	Leçons par semaine					TOTAL.
	1	2	3	4	5	
4 à 4½	1	3	—	—	—	4
5 à 5½	11	13	2	2	2	30
6 à 6½	2	1	—	—	—	3
9 mois et plus	—	—	—	—	5	5
						42

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1	branche, le dessin, à	19 écoles,
2	branches: allemand et calcul à. . . .	5 »
3	» allemand, calcul, tenue des livres à	14 »
3	branches: allemand, français, calcul à	5 »
4	» allemand, français, calcul, tenue des livres à	36 »
	Total. . .	79 écoles.

Le programme comprenait en outre l'histoire nationale et la géographie à 7 écoles, le chant à 13 écoles et la calligraphie à 1 école.

Écoles de filles.

1	branche, la couture, à	10 écoles,
2	branches: couture et sciences ménagères à	2 »
3	branches: allemand, français, calcul à	10 »
4	branches: allemand, français, calcul ouvrage manuel	16 »
5	branches: allemand, français, calcul, ouvrage manuel, sciences ménagères à	4 »
	Total. . .	42 écoles.

Résultats obtenus.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices.	TOTAL.
1	5	4	9
2	42	27	69
3	29	10	39
4	3	1	4
	79	42	121

Une distribution de prix a eu lieu à 23 écoles de garçons et à 6 écoles de filles. Dans trois loca-

lités, elle se faisait aux frais du personnel, resp. d'une personne particulière.

La caisse d'épargne fonctionnait à 2 écoles de garçons, dont 7 élèves versèrent 108 fr.

Personnel enseignant.

A 3 écoles de dessin et à 12 cours de couture étaient préposées des personnes étrangères à l'enseignement primaire proprement dit.

Indemnités du personnel enseignant.

Subside de l'Etat	14084
Part contributive des communes . .	3327
Total. .	17411 frs.

En y ajoutant le subside de l'Etat de 4015 fr. et la subvention communale de 180 fr. accordés aux cours de couture ordinaires des écoles mixtes dirigées par des instituteurs, on arrivera au total final de 21606 fr. Ces 34 cours de couture comptaient 567 élèves de l'âge obligatoire et, en outre 57 élèves adultes, dont les cours, en 9 endroits, étaient combinés avec les premiers.

Avaient (tous les cours de couture sont compris)

moins de 100 fr.	53 personnes.
100 à 150 fr.	60 »
150 à 200	36 »
200 fr. et au delà	6 »

Bibliothèques populaires. Les 29 bibliothèques du 4e arrondissement possédaient de 37 à 309 volumes, dont se sont servis 53 élèves des écoles primaires, 256 élèves des cours d'adultes et 202 autres personnes. Le nombre total des ouvrages était de 2978. 4 communes avaient alloué des crédits de 15, 15, 40 et 100 fr. dans l'intérêt de leur bibliothèque; 1 commune a également fourni une armoire. 6 bibliothèques ne fonctionnaient pour ainsi dire pas.

b) **Ecoles d'adultes privées.**

Il y avait:

1° un ouvroir à Bettendorf, dirigé par une sœur

et fréquenté par 17 élèves de 12 à 16 ans, qui payaient une rétribution de 2,50 fr. par mois. Il fonctionnait pendant le semestre d'hiver.

2° une école de ménage rattachée au pensionnat d'Ettelbruck, ouverte toute l'année et comptant 33 élèves de 12 à 20 ans. Elle enseignait les travaux à l'aiguille, le repassage, la cuisine, le jardinage, la laiterie, les sciences ménagères et la tenue des livres.

3° l'école de ménage de Bettborn, dirigée par des sœurs et limitée à la saison d'hiver. Le nombre de ses élèves était de 7. Les résultats obtenus à ces établissements sont représentés par 2 n^{os} 2 et par 1 n° 3.

5^{e} arrondissement : cantons de Clervaux et de Wiltz.

1. Ecoles gardiennes.

a) **Ecoles gardiennes publiques.**

Les trois écoles gardiennes publiques étaient dirigées par des maîtresses religieuses, dont l'une était en possession du diplôme afférent, la seconde, du diplôme pour l'ouvrage manuel; la troisième n'avait pas de brevet, mais assistait, cette année, aux cours spéciaux organisés par le Gouvernement dans l'intérêt des écoles gardiennes. Sous ce rapport, il convient d'ajouter que toutes les maîtresses d'écoles gardiennes du pays ont pris part à ces cours.

L'école gardienne de Wiltz durait toute l'année scolaire, les deux autres seulement en été; en hiver, elles étaient remplacées par les cours d'adultes, installés dans les mêmes salles et dirigés par les mêmes sœurs.

Le mobilier de classe à Wiltz était bon et le matériel d'enseignement complet, tandis qu'aux deux autres écoles gardiennes, le mobilier laissait beaucoup à désirer et que le matériel d'enseignement, satisfaisant à Boulaide, ne comprenait que l'indispensable à Boxhorn.

Localités.	Élèves		Indemnités.
	garçons.	filles.	
Boulaide . . .	14	16	400 fr. + logement
Boxhorn . . .	18	22	400 fr. + logement
Wiltz.	42	30	700 fr. + logement

La marche des trois écoles est représentée par 1 n° 2 et 2 n^{os} 3.

b) **Ecoles gardiennes privées.**

Il y en avait trois, dirigées par des religieuses non diplômées et établies à Clervaux, Troisvierges et Wiltz, comme annexes des écoles de ménage des deux premières localités et du pensionnat de Wiltz. Elles comptaient 34, 30 et 25 élèves. Une école a eu le n° 2, les résultats des deux autres sont marqués par le n° 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

Le 5^{e} arrondissement comptait 133 écoles primaires publiques, le même nombre que l'année précédente, réparties entre 96 ressorts scolaires.

Ces écoles se subdivisaient en 25 écoles de garçons, 25 écoles de filles, 78 écoles mixtes ordinaires et 5 écoles mixtes pour les commençants.

Les écoles comprenaient:

2	années	d'étude	23
3	»	»	6
4	»	»	4
5	»	»	2
6	»	»	98

Les 25 écoles de garçons et 57 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs;

les 25 écoles de filles, 21 écoles mixtes ordinaires et les 5 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisance, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Les 109 maisons d'école renfermaient 135 salles de classe, dont 2 salles étaient réservées à l'école primaire supérieure de Wiltz.

93 salles de classe étaient en bon état, 36 dans un état satisfaisant, 6 en mauvais état.

Ces dernières se trouvaient à Bockoltz (Gœsdorf), trop petite, basse, humide, mal éclairée; Boxhorn (garçons), trop basse; Eschdorf (mixte), trop basse, mal éclairée; Fischbach, sombre, humide, mal éclairée; Merkoltz, mal éclairée; Neidhausen, trop petite, basse, mal éclairée.

59 maisons d'école sont dépourvues de places de récréation, 17 places de récréation sont clôturées, 6 sont plantées d'arbres.

Les cabinets des localités ci-après énumérées étaient en mauvais état: Baschleiden, Binsfeld (g. et f.), Bockoltz (Hosingen), Boulaide (g.), Boxhorn (g.), Hachiville, Harlange (f.), Heiderscheidergrund, Holzthum, Liefrange, Mecher, Merkoltz, Siebenaler, Surré, Tadler, Tarchamps et Wilwerwiltz.

Les lieux d'aisance faisaient défaut près l'école de Hautbellain. A Bockoltz et à Mecher, ils ne sont pas séparés pour les sexes, ceux de Mecher, du reste, sont en si pitoyable état qu'il est impossible de s'en servir.

La propreté des lieux d'aisance laissait beaucoup à désirer, parce que les sommes allouées au maintien de la propreté dans les maisons d'école et leurs dépendances étaient en général insuffisantes et que, en conséquence, les personnes chargées de ce service, ne se croyaient pas obligées de laver également les cabinets. Les cabinets étaient ou bien lavés par les élèves, ou bien lavés moins d'une fois par semaine,

ou n'étaient pas lavés du tout dans 75 localités, comptant 90 écoles.

Des musées scolaires, assez complets, se trouvent aux écoles de Gœsdorf et de Harlange; un assez grand nombre d'autres écoles sont en train d'imiter cet exemple.

Des bancs à deux sièges ont été acquis en plusieurs endroits, de sorte que 95 écoles possèdent à présent des bancs-pupitres à 2 sièges et 40 écoles, des bancs-pupitres à plus de 2 sièges.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été encore complétés ou remplacés par l'acquisition d'armoires, de tableaux noirs, de la collection Gaspar, de cartes murales et de tableaux pour l'enseignement de l'histoire naturelle.

Les crédits destinés à fournir le matériel de classe aux élèves indigents s'élevaient à 3040 fr., ce qui faisait, en moyenne, pour chacun des 640 élèves, 4,75 fr. par an. Dans 4 sections, les sommes allouées à cet effet n'ont pas été dépensées.

De grosses réparations ont été effectuées à 6 maisons d'école et à 12 logements d'instituteur.

De nouvelles constructions sont en voie d'exécution ou projetées à Boxhorn (maison d'école pour les garçons et latrines), Breidfeld (latrines), Grindhausen (aménagement de la maison d'école et construction de latrines), Heiderscheidergrund (latrines), Huldange (maison d'école, latrines et place de récréation), Masseler-Harderbach (maison d'école avec logement et latrines), Nœrtrange (aménagement de la maison d'école), Tadler (latrines), Tarchamps (maison d'école avec logement et dépendances).

Matières d'enseignement.

Les premiers éléments du dessin ont été enseignés aux écoles de garçons de Clervaux (1er degré), Hosingen, Esch s. S. (garçons), Wiltz (les 2 premiers degrés); de petites notions de tenue des livres, à Esch (garçons) et aux écoles des communes de Hei-

derscheid, Mecher et Neunhausen ; des notions de sciences naturelles, dans les écoles de la commune de Mecher. La gymnastique était enseignée par un maître spécial aux garçons des degrés supérieurs de Wiltz. Des jeux scolaires ont été exécutés pendant la récréation à un assez grand nombre d'écoles.

Durée du temps de classe.

Les grandes vacances étaient fixées au mois de septembre dans 6 communes et 3 sections de communes ; du 15 septembre au 15 octobre, dans 12 communes et 5 sections ; au mois d'octobre, dans 3 communes et 2 sections de commune. A Troisvierges, les écoles chômaient les jours de foire et, à Wiltz, les mêmes jours, à partir de 10 heures. Dans la première localité, le temps ainsi perdu était rattrapé en partie par le fait qu'on tenait classe l'après-midi du jeudi suivant.

Les grandes vacances, au lieu de commencer le 1er septembre, ont pris cours le 27 août à Clervaux, le 28 à Esch s/S., le 26 à Marnach et le 29 à Wiltz. Au lieu du 15 septembre, elles ont commencé le 6, 7, 9 resp. 10 à Asselborn, Biwisch, Boxhorn, Rumlange ; le 10, dans la commune de Bœvange, à l'exception de Troine, le 13 dans la commune de Hachiville, le 11 à Nœrtrange, le 11, 12 ou 13 dans la commune de Wilwerwiltz. Au lieu du 20 septembre, elles ont commencé le 15, 16, resp. 17 à Eschdorf, Heiderscheid et Merscheid.

L'année scolaire actuelle a commencé le 3 au lieu du 1er octobre à Clervaux, Esch, Troisvierges, Wiltz et dans la commune d'Oberwampach ; le 10 octobre au lieu du 5 à Harlange ; le 17 au lieu du 15 dans les communes d'Alscheid, Boulaide, Gœsdorf, Heiderscheid (à l'exception de Heiderscheidergrund), Wilwerwiltz, Winseler, de même à Lullange et à Hachiville ; le 19 au lieu du 17 à Binsfeld (f.). Aux 7 écoles de la commune d'Asselborn, les classes

entrèrent en activité les 23, resp. 24 et 26 octobre au lieu du 15 de ce mois.

Les heures de classe étaient, en hiver, $8^1/_2$—$11^1/_2$ et 1—4 ou $1^1/_2$—$4^1/_2$; en été, 8—11 ou $8^1/_2$—$11^1/_2$ ou 9—midi et 1—4 ou $1^1/_2$—$4^1/_2$ ou encore 2—5.

Pendant le mois d'octobre, il existait plusieurs variations dans les heures de classe indiquées ci-dessus.

Les écoles de Leithum et de Nœrtrange, pour cause de réparations, commençaient seulement le 15 resp. le 8 novembre au lieu du 15 octobre.

Élèves.

	Garçons.	Filles.	TOTAL.
Dans l'âge obligatoire .	2204	2261	4465
Au-dessus de l'âge obligatoire	62	47	109
Au-dessous de l'âge obligatoire	70	47	117
	2336	2355	4691

La moyenne des élèves par école était
pour l'âge obligatoire de 33,3;
sans distinction d'âge de 35.

Avaient:

1— 5	élèves de l'âge obligatoire. . .	1	école,
6—10	» » . . .	4	écoles,
11—20	» » . . .	23	»
21—30	» » . . .	25	»
31—40	» » . . .	40	»
41—50	» » . . .	24	»
51—60	» » . . .	13	»
61—70	» » . . .	2	»
71—80	» » . . .	1	école.

L'école de Kautenbach comptait 61, celle de Baschleiden 64 et celle de Troine 78 élèves de l'âge obligatoire.

N'avaient pas plus de 10 élèves de l'âge obligatoire, les écoles d'Allerborn (9), Bockoltz (6), Breidfeld (10), Lellingen (10), Neunhausen (4).

Absences.

Le total des absences s'élevait à 74707 demi-journées, dont 60592 avec et 14115 sans permission. Comparées à celles de l'année précédente, les absences justifiées ont diminué de 6605 et les absences non justifiées ont également diminué de 432 demi-journées, d'où il résulte que le total des absences, en 1909-1910, a été de 7037 demi-journées inférieur à celui de l'année 1908—1909, tandis que le nombre des élèves de l'âge obligatoire avait augmenté de 73.

Cependant, le nombre des absences provenant de dispenses accordées conformément à l'art. 11 sur l'enseignement obligatoire ont augmenté de 2546 demi-journées et sont comprises dans les absences avec permission renseignées ci-dessus. Ces dispenses ne se rapportent pas aux enfants de l'âge obligatoire, qui, au nombre de 63, se trouvaient en condition dans l'arrondissement même, ni aux 731 élèves âgés de plus de 10 ans et dispensés en vertu du même article de la fréquentation de l'école pendant une partie de la matinée. Ces absences, en effet, n'ont pas été prises en considération, parce qu'il s'agit d'une partie seulement de demi-journée. D'autre part, pour toutes les écoles du 5e arrondissement, à l'exception de celles d'une seule localité où il y en avait 5½, la durée des classes était de 6 heures par jour pendant toute l'année, et 13 communes avaient étendu l'âge obligatoire à 12½ ou à 13 ans.

Liste des absences par commune.

Communes de	Élèves de l'âge oblig.	ABSENCES			Moyenne des absences par élève.			
		en vertu de l'art. 8.	avec perm.	sans perm.	en vertu de l'art. 8.	avec perm.	sans perm.	Total de la moyenne.
Alscheid . . .	99	1184	105	49	11,9	1	0,4	12,4
Asselborn . .	262	2618	2011	3519	9,9	7,6	13,4	30,9
Bœvange. . .	223	4073	316	852	18,2	1,4	3,8	23,4
Boulaide . . .	189	2078	153	731	11	0,8	3,8	15 6
Clervaux. . .	262	2830	362	473	14,6	1,3	1,8	17,7
Consthum . .	82	878	135	—	10,7	1,6	—	12,3
Esch-s.-Sûre .	60	583	66	10	9,7	1,1	0,1	10,9
Eschweiler. .	129	1065	53	134	8,2	0,4	1	9,6
Gœsdorf . . .	165	1369	436	44	8,2	2,6	0,2	11
Hachiville . .	119	2387	708	612	20	5,9	5,1	31
Harlange. . .	164	1158	59	55	7	0,3	0,3	7,6
Heiderscheid .	216	2279	161	266	10,5	0,7	1,2	12,4
Heinerscheid .	218	2838	631	509	13	2,8	2,3	18,1
Hosingen. . .	271	2358	530	666	8,7	1,9	2,4	13
Mecher . . .	149	896	86	33	6	0,5	0,2	6,7
Munshausen .	151	1248	278	34	8,2	1,8	0,2	10,2
Neunhausen .	64	628	226	31	9,8	3,5	0,4	13,7
Oberwampach	170	1513	249	89	8,9	1,4	0,5	10,8
Troisvierges .	469	7159	1265	3434	15,2	2,6	7,3	25,1
Weiswampach	225	4509	432	1135	20	1,9	5	22,4
Wiltz	505	4642	1070	1156	9,1	2,1	2,2	13,4
Wilwerwiltz .	108	767	80	32	7,1	0,7	0,3	8,1
Winseler. . .	165	943	177	251	5,7	1	1,5	8,2
	4465	51003	9589	14115	11,4	2,1	3,1	16,6

Commissions locales.

7 commissions locales ont visité deux fois, 15 ont visité une fois les écoles, 4 commissions n'ont pas visité les 29 écoles de leurs communes respectives.

6 commissions locales ont fait deux rapports, 12 en ont fait un seul sur ces visites. L'intérêt que portaient les commissions à la bonne marche des écoles était grand pour 10 d'entre elles, satisfaisant pour 9 autres et laissait à désirer de la part des 4 restantes.

Application des articles 6, 7 et 8.

Commissions locales.	Art. 6.		Art. 7.		Art. 8.	
	Contraventions.	Comparutions.	Contraventions.	Inscriptions.	Contraventions.	Poursuites.
Alscheid	4	3	—	—	—	—
Asselborn . . .	76	6	49	—	96	4*
Bœvange	23	6	8	—	15	—
Boulaide	29	3	5	—	12	—
Clervaux	12	12	5	5	11	2
Esch s/S.	2	—	—	—	—	—
Eschweiler . . .	5	—	1	—	1	—
Hachiville . . .	13	—	9	—	29	—
Heiderscheid . .	3	—	2	—	—	—
Heinerscheid . .	10	5	4	—	5	—
Hosingen	11	6	6	—	6	—
Mecher	3	—	—	—	—	—
Munshausen . .	3	—	—	—	—	—
Neunhausen . .	1	1	—	—	—	—
Oberwampach .	1	1	—	—	—	—
Troisvierges . .	65	8	34	—	66	—
Weiswampach .	22	7	9	—	18	—
Wiltz.	37	30	21	19	10	8
Wilwerwiltz . .	1	1	1	—	—	—
Winseler	14	6	2	—	—	—
	335	95	156	24	269	14

3 commissions locales, faute de contravention, n'étaient pas dans le cas de devoir appliquer les articles en question.

*) L'art. 7 avait été appliqué vers la fin de l'année scolaire 1908-1909.

Extension de l'âge obligatoire.

L'âge obligatoire était étendu à 13 ans dans les communes d'Esch et de Wiltz, à 6½ ans dans les communes d'Alscheid, d'Asselborn, Boulaide, Clervaux, Eschweiler, Gœsdorf, Mecher, Neunhausen, Oberwampach, Winseler et dans la section de Troisvierges.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 82 instituteurs, 27 institutrices laïques et de 24 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de déplacement 19,
par suite de mise à la retraite. . 2.

6 instituteurs et 3 institutrices ont été temporairement remplacés pour cause de maladie; 9 écoles chômaient pendant 1 ou 2 jours, 13 écoles chômaient pendant 5 à 13 jours, par suite de maladie des titulaires.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1er	1	—	—	1
2e	14	3	5	22
3e	26	14	10	50
4e	36	10	9	55
Autorisation	5	—	—	5
	82	27	24	133

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1	1	—	—	1
2	42	10	20	72
3	38	16	4	58
4	1	1	—	2
	82	27	24	133

Résultats obtenus.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1	1	—	—	1
2	39	8	17	64
3	36	16	7	59
4	6	3	—	9
	82	27	24	133

Conduite.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
2	78	26	24	128
3	4	1	—	5
	82	27	24	133

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1— 5	39	14	2	55
6—10	6	8	1	15
11—15	5	1	3	9
16—20	8	—	6	14
21—25	5	2	2	9
26—30	5	1	5	11
31—35	8	1	2	11
36—40	5	—	—	5
41—45	—	—	2	2
46—50	1	—	1	2
	82	27	24	133

Traitements communaux.

Les 82 instituteurs touchaient en traitement communal . . . . . 110 858 fr.
Les 27 institutrices laïques touchaient en traitement communal . . . . . 27 781 fr.
Les 24 institutrices religieuses touchaient en traitement communal . . . . . 18 259 fr.
Total . . 156 898 fr.

Moyenne du traitement communal :
par instituteur . . . . . 1351,92 fr.,
par institutrice laïque . . . . . 1082,92 fr.,
par institutrice religieuse . . . 760,79 fr.

Suppléments de traitement.

44 instituteurs recevaient de ce chef . 25 381,25 fr.
13 institutrices laïques . . . . . 3 431,25 fr.
Total . . 28 812,50 fr.

Dans ces comptes et dans ceux qui suivent il importe de faire remarquer qu'un instituteur a quitté cet arrondissement, le 1er janvier 1910.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Instituteurs		Institutrices laïques		Institutrices religieuses		Total.
	nombre	sommes	nombre	sommes	nombre	sommes	
1er	1	150	—	—	—	—	150
2e	14	1400	3	300	5	500	2200
3e	27	1312,50	14	700	10	500	2512
	42	2862,50	17	1000	15	1000	4862,50

Indemnités de logement.

Les indemnités de logement s'élevaient :
pour 46 instituteurs à . . . . . 13150 fr.
pour 11 institutrices laïques à . 2100 fr.
Total . . 15250 fr.

2 instituteurs et une institutrice ne touchaient qu'une indemnité partielle.

Logements.

38 instituteurs, 17 institutrices laïques et 21 institutrices religieuses étaient en possession d'un logement fourni par la commune. Les 21 religieuses disposaient de 12 logements; les sœurs de Wiltz demeuraient au pensionnat.

Les logements se composaient, la cuisine comprise, de

	Logements.			
	d'instituteurs.	d'institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
3 pièces . . .	1	7	—	8
4 » . . .	2	8	—	10
5 » . . .	11	—	3	14
6 » . . .	17	2	4	23
7 et au delà .	7	—	5	12
	38	17	12	67

Etaient insuffisants ou trop petits les logements d'instituteur de Hupperdange, Insenborn, Neidhausen et Niederwampach et les logements des deux institutrices laïques de Clervaux.

Les logements en mauvais état se trouvaient à Alscheid, Heinerscheid, Nothum, Wilwerdange (instituteurs) et à Binsfeld (institutrice).

Total des revenus.

	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
Traitements communaux . .	110858	27781	18259	156898
Suppléments de traitement . . .	25381,25	3431,25	—	28812,50
Primes de brevet	2862,50	1000	1000	4862,50
Indemnités de logement. . . .	13150	2100	—	15250
	15251,75	34312,25	19259	205823 fr.

En ne considérant que les sommes payées au personnel laïque en traitements, suppléments de traitement et primes de brevet, c'est-à-dire les revenus comptant seuls pour la pension, le total, pour les 83 instituteurs et les 27 institutrices, s'élève à 139101,75 + 32212,25 = 171314 fr., d'où le traitement moyen d'instituteur de 1696,36 fr. et d'institutrice laïque de 1193,04 fr.

Relevé synoptique des traitements, les suppléments et les primes de brevet compris.

Traitement.	Instituteurs.	Institutrices		membres du personnel.
		laïques.	religieuses.	
700	—	—	11	11
800	—	—	7	7
900	—	—	6	6
1000	—	12	—	12
1100	—	8	—	8
1200	30	1	—	31
1300	4	1	—	5
1400	6	1	—	7
1500	5	—	—	5
1600	3	3	—	6
1700	2	—	—	2
1800	2	1	—	3
1900	2	—	—	2
2000	5	—	—	5
2100	3	—	—	3
2200	10	—	—	10
2300	3	—	—	3
2400	1	—	—	1
2500	2	—	—	2

Traitement.	Instituteurs.	Institutrices		Membres du personnel.
		laïques.	religieuses.	
2600	1	—	—	1
2700	2	—	—	2
2800	—	—	—	—
2900	—	—	—	—
3000	—	—	—	—
3100	—	—	—	—
3200	1	—	—	1
	82	27	24	133

Une distribution de prix n'a pas eu lieu à Esch-s.-Sûre, Kautenbach et Tadler, en tout à 5 écoles.

La Caisse d'épargne fonctionnait dans 8 localités et 16 écoles, où 196 élèves versèrent 2179,10 fr.

La conférence d'arrondissement a eu lieu à Wiltz, le 29 août 1910.

L'enseignement à domicile a été donné à deux enfants de la même famille.

3. Ecoles primaires supérieures.

a) **L'école primaire supérieure publique**

pour garçons à Wiltz, bien installée et comprenant deux classes séparées, était dirigée par deux instituteurs, un maître de dessin et un maître de chant. Un cours de gymnastique y était donné en été. Le total des élèves était de 31, dont 5 forains; 13 garçons étaient dans l'âge obligatoire, étendu à 13 ans. Les élèves forains payaient de 15 à 50 fr., suivant l'état de fortune de leurs parents.

Traitements.

	Traitement communal.	Suppléments de traitement.	Primes de brevet.	Indemnités de logement.	TOTAL.
Instituteur	2550	800	100	475	3925
id.	2550	800	150	475	3975
Maître de dessin . . .	900	—	—	—	900
Maître de chant. . . .	200	—	—	—	200
Maître de gymnastique.	200	—	—	—	200
	6400	1600	250	950	9200
Les deux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux touchaient chacun 150 fr. . .					300
Dépense totale fr. . .					9500

b) **Ecole primaire supérieure privée.**

Le pensionnat de Wiltz comprenait trois classes primaires supérieures, dont la classe inférieure compte éventuellement des élèves de l'âge obligatoire; il y en avait 4 en 1909—1910. Ces cours préparaient aux brevets français.

Deux autres classes, parallèles aux deux classes supérieures précédemment citées, étaient appelées à donner une éducation générale. Combinées avec un cours de ménage, elles pouvaient servir de préparation au diplôme d'ouvrage manuel. Indépendantes de tous ces cours, deux autres classes consécutives préparaient à l'examen d'admission à l'école normale. Une partie des élèves de ce cours spécial passaient au préalable par la division inférieure des trois classes primaires supérieures. Un ouvroir, rattaché à l'établissement, durait toute l'année scolaire, et, suivant le désir des parents, d'autres branches d'enseignement, telles que le français, l'allemand, le calcul et la tenue des livres pouvaient être ajoutées.

L'établissement enseignait également l'anglais, la tenue des livres, la musique, le dessin, la peinture et la gymnastique.

Le nombre des élèves du pensionnat proprement dit était, en hiver, de 82, dont 14 étrangères; en été, de 73, dont 12 étrangères.

6 sœurs s'occupaient de l'enseignement, 3 du travail manuel, et 2 institutrices laïques donnaient le cours d'anglais. 4 religieuses sont de nationalité luxembourgeoise, les 2 autres sont françaises. 1 sœur possédait le brevet luxembourgeois de 3e rang, 1 le même brevet et le brevet français élémentaire, 2 le brevet français supérieur et 2 le brevet français élémentaire. Des 3 religieuses s'occupant de l'ouvrage manuel, 1 était en possession du diplôme afférent.

Les résultats obtenus sont représentés par le nº 2.

Écoles d'adultes.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le 5e arrondissement comptait:
87 écoles d'adultes pour garçons avec 1118 élèves,
64 écoles d'adultes pour jeunes filles avec 652 élèves.

Sur les 64 écoles d'adultes pour jeunes filles, il y en a 38 dont les cours sont combinés avec les cours de couture de l'école primaire Dans ces chiffres ne sont pas comprises les 253 élèves de l'âge obligatoire qui fréquentaient les 15 écoles mixtes dirigées par des instituteurs et dont le cours d'ouvrage manuel était complètement séparé de celui des élèves adultes. A 4 écoles de cette catégorie, il n'existait pas de cours de couture.

Les 87 écoles de garçons étaient établies dans 73 localités, les 64 écoles de jeunes filles, dans 62 localités. Pour les écoles de garçons, la moyenne des élèves était de 12 à 13, pour les écoles de filles, de 10 à 11.

La fréquentation des écoles d'adultes n'était nulle part obligatoire.

Durée de l'enseignement.

Ecoles de garçons.

Mois.	Nombre des leçons de 2 heures par semaine.			TOTAL.
	1 leçon.	2 leçons.	3 leçons.	
1 à 1 1/2 . .	—	—	1	1
2 à 2 1/2 . .	—	—	1	1
3 à 3 1/2 . .	—	1	1	2
4 à 4 1/2 . .	—	1	39	40
5 à 5 1/2 . .	—	2	29	31
7 à 7 1/2 . .	—	4	—	4
8 à 8 1/2 . .	1	1	—	2
10 et plus . .	3	3	—	6
	4	12	71	87

4 cours de dessin avaient en hiver 2 leçons, en été 1 leçon par semaine.

Écoles de filles.

Mois.	Nombre des leçons par semaine.		Ecoles permanentes.	TOTAL.
	1 leçon.	3 leçons.		
4 à 4 1/2 . .	12	—	4	16
5 à 5 1/2 . .	3	2	1	6
7 à 7 1/2 . .	1	—	—	1
8 à 8 1/2 . .	1	—	1	2
10 et plus . .	38	1	—	39
	55	3	6	64

Les 15 cours de couture pour les enfants de l'âge obligatoire, également inspectés et subsidiés, n'avaient qu'une leçon par semaine.

Branches d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche, le dessin, à . . . . . 14 écoles.
4 branches : allemand, français, calcul, tenue des livres à . . . . . 63 »
5 branches : allemand, français, calcul, tenue des livres, géographie à . . . 10 »

Le cours d'allemand impliquait l'étude élémentaire des sciences naturelles.

Écoles de filles.

1 branche, les travaux à l'aiguille, à . 50 écoles,
2 branches : allemand, travaux à l'aiguille à . . . . . 3 »
2 branches : travaux à l'aiguille, repassage à . . . . . 2 »
3 branches : allemand, travaux à l'aiguille, repassage à . . . . . 3 »
4 branches : allemand, français, calcul, tenue des livres à . . . . . 4 »
4 branches : allemand, calcul, travaux à l'aiguille, repassage à. . . . . 1 école,
4 branches : allemand, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille à . . . . 1 »

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	TOTAL.
1	1	—	1
2	29	14	43
3	50	48	98
4	—	1	1
	80	63	143

7 écoles de garçons et 1 école de filles n'ont pu être visitées.

Les résultats obtenus aux 15 cours de couture,

dont il a été question plus haut, fréquentés exclusivement par des enfants de l'âge obligatoire, ont été appréciés par 8 nos 2 et 7 nos 3.

Personnel enseignant.

Les 87 écoles de garçons étaient dirigées par 84 instituteurs, 1 professeur et 2 ecclésiastiques. Les 64 écoles de jeunes filles se trouvaient sous la direction de 11 institutrices laïques, 4 institutrices religieuses, 15 religieuses n'appartenant pas au corps enseignant des écoles primaires et de 34 couturières. Les 15 cours de couture des écoles primaires mixtes dirigées par des instituteurs étaient confiés à 1 institutrice et à 14 personnes étrangères à l'enseignement primaire.

Indemnités du personnel enseignant.

Le subside de l'Etat s'élevait à. . . . . 21653 fr.
La part contributive des communes à . 2008 fr.
Total. . . 23661 fr.

Recevaient.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Moins de 100 fr.	5	19	24
de 100 à 150 fr.	62	45	107
de 150 à 200 fr.	19	11	30
200 fr. et au delà.	1	4	5
	87	79	166

Dans ces chiffres, les subsides et rémunérations des cours de couture fréquentés exclusivement par des filles de l'âge obligatoire sont compris.

Des distributions de prix ont eu lieu à 14 écoles de garçons et 3 écoles de filles.

La caisse d'épargne était introduite à une seule école de garçons, où 4 élèves ont versé la somme de 56,25 fr.

Bibliothèques populaires. Les 26 bibliothèques populaires du 5e arrondissement possédaient ensemble 1889 volumes. Le nombre des volumes lus était de 1483, celui des lecteurs de 470, dont 79 élèves des écoles primaires, 296 élèves des écoles du soir et 95 autres personnes. Plusieurs bibliothèques ne fonctionnaient guère. La commune de Wiltz seule avait voté un crédit de 125 fr. au profit de la bibliothèque.

b) **Ecoles d'adultes communales et privées.**

Les écoles de ménage communales d'Enscherange et de Weiswampach, dirigées par des religieuses et fonctionnant pendant 10 mois, comptaient 27 resp. 30 élèves. A chacune de ces écoles était attaché un ouvroir, se trouvant sous la direction d'une sœur diplômée pour l'ouvrage manuel. On y enseignait également l'allemand, le français, le calcul et la tenue des livres. Les résultats sont représentés par 1 n° 2, 1 n° 2—3 et 2 nos 3.

Les écoles de ménage privées de Clervaux et de Troisvierges, dirigées par deux sœurs, dont l'une possédait le brevet de 3e rang et l'autre celui de l'ouvrage manuel, étaient ouvertes pendant 10 mois de l'année. Il existait aux mêmes endroits 3 ouvroirs dirigés par 3 religieuses, dont une était munie du diplôme pour l'ouvrage manuel. L'école de ménage et l'ouvroir de Clervaux comptaient 21 élèves, l'école de ménage et les deux ouvroirs de Troisvierges avaient eu en tout 63 élèves. L'ouvroir de Wiltz, dont il a été question plus haut, fonctionnait également pendant 10 mois et comptait 30 élèves.

6e arrondissement : cantons de Capellen et de Mersch.

1. Écoles gardiennes.

a) **École gardienne publique.**

L'école gardienne de Rollingen (Mersch), fréquentée par 13 + 9 élèves, fonctionnait toute l'année. La maîtresse laïque, non diplômée, touchait une indem-

nité de 360 fr. Les résultats obtenus ont été satisfaisants.

b) **École gardienne privée.**

L'école gardienne privée, attachée à l'école de ménage de Steinfort, comptait 27 + 20 élèves et était dirigée par une sœur diplômée. Les résultats ont été bons.

2. Ecoles primaires proprement dites.

Les écoles primaires publiques du 6e arrondissement, au nombre de 116 se divisaient en 38 écoles de garçons, 38 écoles de filles, 29 écoles mixtes ordinaires et 11 écoles mixtes pour les commençants. Elles appartenaient à 63 ressorts scolaires.

Les 38 écoles de garçons et 18 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs;

les 38 écoles de filles et les 11 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Par suite de la suppression de deux écoles de garçons (Lintgen et Mersch), l'une des trois écoles restantes a été convertie en école mixte pour commençants, de sorte que le nombre des écoles de cette dernière catégorie a augmenté de deux, et le total des écoles de l'arrondissement a diminué également de deux.

L'école de Gras, supprimée pendant 3 mois, fut réouverte le 24 janvier 1910.

Avaient	2	années d'études	12	écoles,
	3	» »	11	»
	4	» »	26	»
	6	» »	67	»

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Les 116 salles de classe appartenaient à 74 maisons d'école. 14 salles de classe laissaient à désirer sous

différents rapports. Elles se trouvaient à Berg (filles), trop basse; Blaschette, trop petite et humide; Bœvange (g.), trop grande, sombre, humide; Clemency (éc. mixte), trop basse; Dippach (g.), trop grande; Garnich (f.), trop basse; Hunsdorf, humide; Kehlen (g.), sombre, donne directement sur la rue et sert d'accès au secrétariat; Kopstal (g. II), trop petite; Larochette (g. II), trop exposée au bruit du dehors; Mamer (g. II), trop petite, donne directement sur la rue; Mamer (f. II), sombre; Mamer (f. I), trop basse, petites fenêtres, mal éclairée; Schouweiler (g.), humide, trop petite.

Une nouvelle maison d'école a été construite à Mamer, et, depuis le 1er octobre 1910, les deux écoles de garçons et l'école primaire supérieure s'y trouvent installées.

Des réparations aux maisons d'école, salles de classe ou logements d'instituteur ont été exécutées à Angelsberg, Bettange, Bofferdange, Brouch, Fingig, Fischbach, Gosseldange, Heffingen, Hobscheid, Kopstal, Nospelt et Schouweiler.

13 places de récréation sont clôturées, 29 ne le sont pas; 6 places de la première et 12 de la seconde catégorie sont plantées d'arbres. Des places de récréation manquaient à 27 maisons d'école renfermant 36 classes. Les élèves de ces écoles sont donc obligés de prendre leurs ébats sur les routes voisines, ce qui présente des dangers particuliers à Beringen, Bofferdange, Cruchten, Heffingen, Kopstal, Mœsdorf, Reckange.

La construction des latrines était bonne dans 90 cas, satisfaisante dans 17 cas et mauvaise à Bissen, Cruchten, Gosseldange et Lintgen, en tout près de 9 écoles. L'école de Nommern a eu de nouveaux cabinets, il en sera de même, cette année-ci, à Bissen, Gosseldange et Lintgen. La propreté des cabinets laissait à désirer à Bascharage, Bettange, Cap, Cruchten, Fischbaeh, Garnich, Glabach, Gras, Hagen (g.

et f.), Hautcharage Hivange, Hobscheid, Hollenfels (g.) Kopstal (g.), Kœrich (g.), Larochette (g.), Mamer (g. et f.), Mœsdorf, Olm, Reckange (g. et f.), Roodt, Schœnfels, Schoos, Tuntange (g.); elle laissait tout à désirer à Blaschette, Beringen, Bissen (g. et f.), Gosseldange, Holzem (g. et f.), Kehlen, Kopstal (f.), Linger, Lintgen (g. et f.), Lorentzweiler (g. et f.), Mersch (g. et f.), Nommern, Nospelt (g.), Pettange, Rollingen, Schrondweiler. Dans 8 de ces localités les cabinets n'ont pas été lavés de toute l'année; dans 8 autres, ils l'ont été parfois par les élèves.

Le jardin scolaire de Reckange, mal soigné, servait trop peu à l'instruction agricole des élèves; des musées scolaires, assez bien assortis, se trouvaient à Kleinbettingen et à Mersch.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été complétés ou remplacés par l'acquisition de bancs à deux sièges, d'armoires, de globes terrestres, de cartes géographiques, de modèles de dessin, de collections des poids et mesures, de tableaux pour l'histoire naturelle et pour l'enseignement intuitif.

Le matériel de classe a été fourni en quantité suffisante aux élèves indigents.

Matières d'enseignement.

La gymnastique était obligatoire à Kleinbettingen, Larochette (g. I.) et aux écoles de garçons de Mersch et de Steinfort. Le dessin était enseigné aux garçons des écoles de Bascharage, Hautcharage, Kehlen, Larochette, Mersch et Nospelt. La tenue des livres était cours obligatoire à Kehlen, Nospelt et Larochette (g. et f.).

Durée du temps de classe.

L'année scolaire commençait le 1er octobre dans les communes de Fischbach, Kopstal, Lintgen et Mersch; le 2 octobre à Larochette; le 4 octobre à Bascharage, Bissen, Bœvange, Clemency, Hobscheid,

Kehlen, Kœrich, Lorentzweiler, Mamer, Nommern, Steinfort et Tuntange; le 6 octobre à Dippach; le 8 octobre à Colmar-Berg et Garnich; le 10 à Septfontaines; le 11 dans les sections de Kleinbettingen et Nospelt (école de filles), le 15 enfin dans la section de Nospelt (école de garçons). Elles se terminaient le 31 août dans les communes de Lintgen et de Kopstal; le 27 août dans celles de Bascharage, Berg, Bissen, Bœvange, Dippach, Fischbach, Heffingen, Kehlen, Kœrich, Lorentzweiler, Mamer, Mersch, Nommern, Septfontaines et Steinfort; le 26 à Clemency. Garnich, Larochette; le 25 à Hobscheid et le 24 août dans la commune de Tuntange. Les heures de classe les plus usitées étaient en hiver: $8^1/_2-11^1/_2$ et $1^1/_2$ $4^1/_2$, en été: 8 11 et $1^1/_2$—4.

Élèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	TOTAL.
de l'âge obligatoire . . .	1996	1876	3872
au-dessus de l'âge oblig.	72	69	141
au-dessous de l'âge oblig.	38	42	80
	2106	1987	4093

Absences

Le total des absences était de 51689 demi-journées, dont 48365 avec et 3324 sans permission. La différence de l'ensemble des absences est de 7138 en faveur de l'année scolaire 1909—1910. Il existe en effet, pour les absences justifiées, une différence de 8070 demi-journées en faveur de 1909—1910, tandis que, quant aux absences non justifiées, la différence est en faveur de l'année 1908—1909 et s'élève à 932 demi-journées. Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 22.

Pour cause de maladie contagieuse, les écoles de

Cap et de Fingig étaient fermées pendant 15, resp. pendant 5 jours.

5 enfants de l'âge obligatoire étaient dispensés de fréquenter l'école, 3 pendant le semestre d'été, 2 pendant toute l'année.

Liste des absences par communes.

Communes.	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Bascharage. .	250	2946	272	191	11,8	1	0,7	13,5
Berg.	87	2067	103	84	23,7	1,2	1	25,9
Bissen	158	2319	100	91	14,7	0,6	0,6	15,9
Bœvange. . .	125	1134	40	18	9	0,3	0,1	9,4
Clemency . .	143	1465	410	43	10,2	3	0,3	13,5
Dippach . . .	143	1626	182	136	11,3	1,2	0,9	13,4
Fischbach . .	79	595	139	118	7,5	1,6	1,5	10,6
Garnich . . .	138	2738	287	132	20	2	1	23
Heffingen . .	108	903	80	—	7	1	—	8
Hobscheid . .	334	2562	132	215	7,6	0,3	0,6	8,5
Kehlen. . . .	253	2520	467	156	10	1,9	0,6	12,5
Kœrich . . .	190	2039	123	5	10,6	0,6	—	11,2
Kopstal . . .	197	2429	525	1026	17,6	2,4	1,1	21,1
Larochette . .	136	1064	244	151	8	1,8	1,1	10,9
Lintgen . . .	136	1146	134	464	8,4	1	3,4	12,8
Lorentzweiler	160	2050	207	20	13	1,3	0,1	14,4
Mamer.	254	3047	1256	24	12	5	0,1	17,1
Mersch . . .	381	3923	429	175	10,2	1,1	0,4	11,7
Nommern . .	129	1142	102	108	9,1	0,7	0,7	10,5
Septfontaines.	98	845	170	145	8,4	1,7	1,4	11,5
Steinfort. . .	261	3486	221	15	13,3	0,8	—	14,1
Tuntange. . .	112	730	60	—	6,5	0,5	—	7
	3872	42655	5710	3324	11	1,5	0,8	13,3

Commissions locales.

Deux eommissions locales ont visité 2 fois les écoles, 9 l'ont fait une fois. 5 commissions ont fait rapport sur ces visites; 11 commissions locales n'ont pas visité les écoles. 10 commissions locales, faute de contraventions, n'ont pas été dans le cas de devoir appliquer les articles 6, 7 et 8 sur l'enseignement obligatoire.

L'intérêt que portaient les commissions locales à la bonne marche des écoles était *grand* de la part de 5, *satisfaisant* de la part de 10 d'entre elles et *insuffisant* pour les 7 autres.

Application des articles 6, 7 et 8.

Commissions locales.	Article 6.		Article 7.		Article 8.	
	Contraventions.	Comparutions.	Contraventions.	Inscriptions.	Contraventions.	Poursuites.
Berg	1	—	—	—	—	—
Bissen	6	6	1	1	—	—
Dippach . . .	1	1	—	—	—	—
Fischbach . .	3	3	1	1	—	—
Hobscheid . .	2	2	—	—	—	—
Kehlen	5	5	—	—	—	—
Kopstal. . . .	26	—	10	—	10	—
Larochette . .	6	6	2	2	2	2
Lintgen. . . .	8	8	—	—	—	—
Mersch	2	2	—	—	—	—
Sepfontaines .	5	—	—	—	—	—
Steinfort . . .	4	4	—	—	—	—
	69	37	14	4	12	2

Extension de l'âge obligatoire.

L'âge obligatoire était étendu à 12½ ans dans les communes de Clemency, Fischbach, Lorentzweiler, Mersch et dans la section d'Ernzen (Larochette), à 13 ans, à Kleinbettingen et à Larochette.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 59 instituteurs (y compris un instituteur décédé dans le courant de l'année scolaire et deux autres qui étaient en congé pendant toute l'année), de 39 institutrices laïques et de 20 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel

par suite de déplacement . . 10
par suite de retraite 7
par suite de décès 1

Pour cause de maladie, 6 institutrices ont été remplacées temporairement, un instituteur l'a été durant toute l'année par une institutrice.

Brevet de capacité.

Brevet.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1er rang	—	3	—	3
2e »	16	10	2	28
3e »	25	14	6	45
4e »	18	12	12	42
	59	39	20	118

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1	1	—	1	2
2	31	32	13	76
3	21	8	6	35
4	3	—	—	3
	56	40	20	116

Les trois instituteurs dont il a été question plus

haut ne sont pas compris. Deux de ces places ont été supprimées; le 3e instituteur a été remplacé par une institutrice.

Résultats obtenus

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		aïques.	religieuses.	
1	—	—	1	1
2	28	28	13	69
3	24	11	6	41
4	4	1	—	5
	56	40	20	116

La conduite du personnel enseignant a été bonne partout.

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1— 5	15	13	5	33
6—10	5	4	3	12
11—15	7	4	—	11
16—20	8	5	3	16
21—25	6	4	—	10
26—30	10	5	2	17
31—35	2	4	2	8
36—40	3	—	3	6
41—45	3	—	2	5
	59	39	20	118

Traitements communaux.

Les 59 instituteurs recevaient	80 116 fr.
Les 39 institutrices laïques	41 352 »
Les 20 institutrices religieuses	15 000 »
Total. . .	136468 fr.

La moyenne du traitement communal d'instituteur était de	1338 fr.
La moyenne du traitement communal d'institutrire laïque de	1060 fr.
La moyenne du traitement communal d'institutrice religieuse de.	750 fr.

*Suppléments de traitement.**

46 instituteurs avaient de ce chef . . .	25240,66 fr.
30 institutrices laïques avaient.	11287,50 fr.
Total des suppléments. . .	36528,16 fr.

*Primes de brevet.**

40 instituteurs touchaient en primes de brevet	2866,66 fr.
27 institutrices laïques touchaient. . . .	150 fr.
9 institutrices religieuses	550 fr.
Total. . .	5566,66 fr

*Indemnités de logement.**

29 instituteurs recevaient	8212,50 fr.
10 institutrices laïques recevaient . . .	2300 fr.
Total. . .	10512,50 fr.

Moyenne d'un traitement d'instituteur, les suppléments et les primes de brevet compris:	1834 fr.
d'une institutrice laïque.	1405 fr.
d'une institutrice religieuse	777 fr.

Dépense totale.

Traitements communaux	136468, fr.
Suppléments de traitement	36528,16 fr.
Primes de brevet	5566,66 fr.
Indemnités de logement	10512,50 fr.
Total (en chiffre rond) . .	189075 fr.

*) La part proportionnelle revenant à l'instituteur décédé le 1er janvier 1910 est comprise dans ces chiffres.

Relevé des traitements, les suppléments et primes compris.

Traitements.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
700	—	—	10	10
800	—	—	8	8
900	—	—	2	2
1000	—	10	—	10
1100	—	3	—	3
1200	9	3	—	12
1300	3	2	—	5
1400	3	3	—	6
1500	4	7	—	11
1600	4	2	—	6
1700	2	3	—	5
1800	4	4	—	8
1900	3	1	—	4
2000	5	1	—	6
2100	3	—	—	3
2200	8	—	—	8
2300	7	—	—	7
2400	2	—	—	2
2500	2	—	—	2
	59	39	20	118

Logements.

29 instituteurs. 28 institutrices laïques et 20 institutrices religieuses étaient en possession de logements fournis par les communes; les 20 religieuses disposaient de 10 logements.

Les logements comprenaient en dehors de la cuisine

	Instituteurs.	Institutrices	
		laïques.	religieuses.
2 pièces	—	1	—
3 pièces	1	7	—
4 pièces	11	13	5
5 pièces et plus	17	7	5

Etaient en mauvais état les logements d'instituteur de Beringen, Hollenfels, Nospelt, Reuland ; les logements d'institutrice de Berg, Glabach et Gras; les logements de Glabach et de Kœrich étaient également trop petits.

Le logement de Beringen était loué à une autre personne par l'administration communale, qui payait à l'instituteur un loyer de 200 fr.; l'institutrice de Gras occupait le logement et touchait une indemnité de 100 fr.

La distribution des prix, prévue par la loi, s'est faite à toutes les écoles du 6e arrondissement.

La conférence d'arrondissement a eu lieu à Mersch, le 17 août 1910.

La caisse d'épargne était introduite à 12 écoles, où 211 élèves ont versé 7087,50 fr.

3. Ecoles primaires supérieures publiques.

Les écoles primaires supérieures pour garçons de Larochette et de Mersch, composées de 3 années d'études, comptaient, la première 40, l'autre 27 élèves, dont 26 + 26 forains. Les résultats obtenus ont été bons.

Localités.	Traitement communal.	Suppléments de traitement.	Primes de brevet.	Indemnités de logement.	Total.
Larochette .	2200	500	150	logement	2850
Mersch . . .	2200	600	150	400	3350
	4400	1100	300	400 + log.	6200

Viennent s'ajouter, pour Larochette, l'indemnité de 200 fr. payée au maître de chant, l'indemnité de 200 fr. du curé chargé de l'instruction religieuse et le crédit de 100 fr. destiné à l'alimentation de la bibliothèque pour artisans. A Mersch, l'instituteur recevait une indemnité de 250 fr. pour la surveillance des heures d'études, et le curé doyen, chargé de l'enseignement religieux, avait 150 fr. d'indemnité. La dépense totale, pour les deux écoles, était donc de 6200 + 900 = 7100 fr.

4. Écoles d'adultes.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le 6e arrondissement comptait 80 écoles d'adultes pour garçons avec 898 élèves et 53 écoles d'adultes pour filles avec 695 filles, au total 133 écoles d'adultes avec 1593 élèves, ce qui donne, en moyenne, 12 élèves par école.

Aux 18 écoles mixtes dirigées par des instituteurs, le cours de couture ordinaire des élèves de l'âge obligatoire se trouvait combiné avec celui des filles adultes. Les 240 élèves de l'âge obligatoire de ces écoles ne sont pas comprises dans les chiffres indiqués ci-dessus; le nombre des élèves adultes s'élevait en tout à 33 pour les 18 écoles, dont 7 n'en avaient point.

Durée de l'enseignement.

3	mois	à	1 école,	6	mois	à	6 écoles,
4	»	à	50 écoles,	8	»	à	1 école,
4½	»	à	4 »	10	»	à	53 écoles.
5	»	à	18 »				

Matières d'enseignement.

1 branche, le dessin, à 26 écoles;
1 » la couture, à 11 écoles;
1 » le repassage, à 1 école;
1 » les sciences ménagères, à 2 écoles;

branches, l'allemand, le français, le calcul, à 12 écoles;
3 » l'allemand, le calcul, la tenue des livres, à 11 écoles;
4 » l'allemand, le français, le calcul, l'ouvrage manuel, à 2 écoles;
4 » l'allemand, le français, le calcul, la tenue des livres, à 47 écoles;
5 » l'allemand, le français, le calcul, la tenue des livres, l'ouvrage manuel, à 21 écoles.

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de		Total des écoles.
	garçons.	filles.	
2	60	42	102
3	19	9	28
4	1	2	3
	80	53	133

Les 8 cours de couture qui n'avaient que des enfants de l'âge obligatoire ne sont pas compris.

Personnel enseignant.

Les écoles d'adultes pour garçons étaient dirigées par les instituteurs des localités respectives, à l'exception de celles de Cap et de Schœnfels, dirigées par le curé de la paroisse, resp. par un instituteur pensionné.

Les écoles d'adultes pour jeunes filles se trouvaient sous la direction des institutrices primaires, dans 8 endroits cependant sous celle d'une sœur de charité ou d'une couturière.

Indemnités du personnel enseignant.

Le subside de l'État s'élevait à . . 17 101 fr.
La part des communes à . . . . . 2 550 fr.
Total . . . 19 651 fr.

Dans ces chiffres sont comprises la subvention de 762 fr. de l'Etat et la part contributive de 100 fr. des communes respectives, accordées au cours de couture des écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

Avaient une indemnité de

moins de 100 fr.	16	personnes,
100 à 150 fr.	71	»
150 à 200 fr.	38	»
200 et plus	8	»

Une distribution de prix a eu lieu à 28 écoles d'adultes.

La caisse d'épargne fonctionnait à 6 écoles de garçons; 25 élèves ont versé 2281,75 fr.

Bibliothèques populaires.

Les 22 bibliothèques populaires renfermaient 2860 volumes et comptaient 2928 lecteurs, dont 811 élèves. La bibliothèque de Steinfort est alimentée par les soins d'une société, dont les membres payent une certaine cotisation. La bibliothèque rurale de Larochette est avantageusement remplacée par une bibliothèque pour artisans, bien alimentée et bien dirigée: nous en avons parlé plus haut. L'administration communale de Mersch a également voté un crédit de 85 fr. en faveur de la bibliothèque scolaire. 9 de ces bibliothèques ne fonctionnaient pas.

b) **Écoles d'adultes privées.**

L'ouvroir permanent de Larochette, dirigé par des religieuses, était entretenu par la liberalité d'une personne particulière. A cet ouvroir se trouvait rattachée une école du dimanche, qui enseignait l'allemand, le français et le calcul. Les sœurs-institutrices n'étaient pas diplômées. Les résultats ont été bons.

RÉCAPITULATION.

Pendant l'année scolaire 1909—1910, le pays comptait *35 écoles gardiennes publiques.*

Arrondissements :	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
écoles gardiennes	18	3	5	5	3	1	35
nombre des élèves	871	207	341	287	142	22	1870
indemnités. . . .	17369	1575	2625	3500	1500	360	26929

Les écoles gardiennes étaient dirigées par 14 maîtresses laïques et 22 maîtresses religieuses; à l'école de Bonnevoie étaient préposées deux maîtresses.

Ecoles primaires ordinaires.

Les *écoles primaires publiques* étaient au nombre de 879, 15 de plus que l'année précédente. Elles se subdivisaient comme suit:

Arrondissements :	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
écoles de garçons.	72	48	81	36	25	38	300
écoles de filles . .	71	49	74	36	25	38	293
écoles mixtes ordinaires	11	48	13	56	78	29	235
écoles mixtes pour commençants . .	12	7	4	12	5	11	51
	166	152	172	140	133	116	879

Les écoles primaires publiques se trouvaient installées dans 486 maisons communales et 9 maisons particulières.

62 salles de classe ne répondaient pas entièrement à leur destination. Elles se répartissaient de la manière suivante entre les différents arrondissements d'inspection.

Arrondissements :	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Salles défectueuses:	9	9	13	11	6	14	62

Nombre des logements fournis au personnel enseignant par les communes respectives:

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Logements:	35	74	42	63	67	67	348
Logements trop petits ou en mauvais état:	6	12	1	11	11	8	49

Des places de récréation faisaient défaut près de 117 maisons d'école; en 44 endroits, elles n'étaient pas assez spacieuses ou étaient mal aménagées.

Les lieux d'aisance manquaient à 2 écoles. Dans plusieurs localités, ils étaient de construction défectueuse ou trop peu nombreux. L'entretien de la propreté dans les salles de classe et surtout dans les cabinets laissait très souvent tout à désirer, parce que, d'un côté, les crédits destinés à cette fin étaient insuffisants et que, d'autre part, ce service, en de nombreux endroits, était fait par les élèves mêmes. Des renseignements plus détaillés se trouvent dans la première partie de ce travail. Cependant, comme, pour l'année courante, les sommes allouées au nettoyage des classes et des lieux d'aisance ont été majorées par beaucoup de communes, il est permis d'espérer que la situation sous ce rapport s'améliorera.

Élèves des écoles primaires ordinaires.

De l'âge obligatoire.	Arrondissements.						Total.
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
Garçons	3551	2758	4718	2369	2204	1996	17596
Filles	3401	2681	4308	2289	2261	1876	16816
Total. . .	6952	5439	9026	4658	4465	3872	34412
Sans distinction d'âge.							
Garçons	3745	2861	4808	2483	2336	2106	18339
Filles	3583	2773	4385	2380	2355	1987	17463
Total. . .	7328	5634	9193	4863	4691	4093	35802

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 560 au total.

Arrondissements :	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Augmentation . . .	—	204	423	32	73	22	754
Diminution	194	—	—	—	—	—	194
Différence en faveur de 1909—1910 . .							560

Assiduité scolaire.

Absences en demi-journées.

Désignation des absences	Arrondissements. 1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total
Absences justifiées *a)* en vertu de l'art. 8	104902	68847	127847	63363	51003	42655	458617
b) en vertu des art. 9 et 11. .	6346	6840	7475	7489	9589	5710	43449
Absences non justifiées	11802	2684	14705	11531	14115	3324	58161
Total par arrondissement	123050	78371	150027	82383	74707	51689	560227

Comparées aux absences de l'année précédente, celles de 1909—1910 ont, quant à l'art. 8, diminué de 45219 demi-journées, celles en vertu de dispenses ont, au contraire, augmenté de 5668, tandis que les absences non justifiées ont diminué de 5802 demi-journées, d'où, pour le total, une diminution des absences de 45353 demi-journées.

Moyenne des absences par élève.

	Arrondissements.						Total
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
Absences justifiées.							
a) en vertu de l'art. 8	15,1	12,6	14,1	13,6	11,4	11	12,9
b) en vertu de dispenses	0,9	1,2	0,8	1,6	2,1	1,5	1,4
absences non justifiées	1,7	0,4	1,5	2,4	3,1	0,8	1,7
total de la moyenne	17,7	14,2	16,4	17,6	16,6	13,3	16
moyenne de 1908—1909	16,8	18,1	17	21,3	18,5	15,1	17,8
différence en faveur de 1908—1909. .	0,9						
en faveur de 1909—1910		3,9	0,6	3,7	1,9	1,8	1,4

Commissions locales.

Les articles 6, 7 et 8 de la loi sur l'enseignement obligatoire ont été appliqués 1767 fois; 875 cas ont été négligés. 52 commissions locales n'ont pas visité les écoles.

Application des articles	Arrondissements.						Total
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
6	505	51	316	66	95	37	1070
7	154	23	181	20	24	4	406
8	34	20	217	4	14	2	291

L'âge obligatoire était étendu dans un certain nombre de communes ou de sections de communes.

Arrondissements :	1er	2e	3e	4e	5e	6e	TOTAL.
à 12½ ans	—	3	2	5 et 4 sect.	10 et 1 section.	4 et 1 section.	24 et 6 sections.
à 13 ans	3	2	4	1	2	2 sect.	12 et 2 sec.

Dans 1 commune du 1er arrondissement, 2 communes du 3e, et 1 commune du 4e arrondissement, cette extension se rapportait aux garçons seuls.

Le personnel enseignant se composait de

Arrondissements :	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Instituteurs	83	81	89	70	82	56	461
Institutrices laïques	50	53	20	42	27	40	232
Institutrices religieuses	35	18	64	28	24	20	189
Total par arrondissement . . .	168	152	173	140	133	116	882

Les trois membres suppléants d'Esch (1) et de Luxembourg (2) sont compris dans ces chiffres; ils ne le sont pas dans le tableau qui va suivre.

Résultats obtenus aux écoles.

Arrondissement :	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
N° 1 (très bien) .	—	1	7	10	1	1	20
N° 2 (bien) . . .	79	76	96	44	64	69	428
N° 3 (satisfaisant)	86	67	66	72	59	41	391
N° 4 (insuffisant .	1	8	3	13	9	5	39
N° 5 (mal). . . .	—	—	—	1	—	—	1
	166	152	172	140	133	116	879

Revenus du personnel enseignant des écoles primaires publiques.

Arrondissement :	1er	2e	3e	4e	5e	6e	TOTAL.
Traitements communaux.	262720,75	185750	248992	162887	156898	136468	1153715
Suppléments de traitement.	46650	48000	34231	43112,50	28812,50	36528,16	237334
Primes de brevet. .	13250	7000	10300	6650	4862,50	5566,66	47629
Indemnités de logement.	45980	18475	37801,25	16500	15250	10512,50	144518
Total par arrondissement (chiffres ronds)	368600	259225	331324	229149	205823	189075	1583196

Moyenne d'un *traitement communal*

Arrondissements :	1er	2e	3e	4e	5e	6e	TOTAL.
d'instituteur	1937	1408	1989	1406	1352	1358	1575
d'institutrice laïque	1443	1096	1222	1030	1083	1060	1156
d'institutrice religieuse	772	752	742	760	761	750	756

Moyenne du *traitement comptant pour la pension* (suppléments et primes compris).

Instituteur	2481	1860	2375	1910	1696	1834	2026
Institutrice laïque .	1795	1426	1579	1340	1193	1405	1456

Ecoles primaires supérieures publiques.

Nombre des écoles.

Arrondissement.	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
pour garçons . .	3	3	5	2	1	2	16
pour filles . . .	3	2	3	—	—	—	8

Il y avait deux écoles primaires supérieures pour garçons de plus que l'année scolaire antérieure.

Nombre des élèves.

Arrondissement.	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
garçons	98	69	205	66	31	67	536
filles	167	44	123	—	—	—	334

Dépenses.

1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
22000	11580	27509	6625	9500	7100	84314 fr.

Le personnel enseignant des écoles primaires supérieures publiques se composait de 18 instituteurs et de 16 institutrices religieuses: 2 écoles de garçons et 1 école de jeunes filles étaient dirigées par deux titulaires. A l'école primaire supérieure de Luxembourg se trouvaient préposées 8 institutrices religieuses.

Les résultats obtenus sont représentés par 2 nos 1, 28 nos 2 et 4 nos 3.

Aux conférences d'arrondissement, il a été rendu compte des rédactions allemandes et françaises qui avaient pour sujets les questions pédagogiques suivantes:

Wie wird die Primärschule dem Grundsatz gerecht: « Nicht für die Schule, sondern für das Leben » ?

Comment enseignez-vous le français à votre école, et de quels manuels vous servez-vous de préférence?

Ecoles d'adultes publiques.

Nombre des écoles.

Arrondissements :	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
de garçons . . .	67	88	49	79	87	80	450
de filles	44	42	27	42	64	53	272
Total p. arrond. .	111	130	76	121	151	133	722

Nombre des élèves.

Arrondissements :	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
garçons	841	1030	795	790	1118	898	5472
filles	758	764	893	579	652	695	4341
	1599	1794	1688	1369	1770	1593	9813

Sont exclues de ces chiffres les filles de l'âge obligatoire, au nombre de 1936, qui fréquentaient des écoles mixtes dirigées par des instituteurs. Le cours de couture de ces écoles est également subventionné et soumis à l'inspection ordinaire. Ces subsides sont compris dans le tableau qui suit.

Dépenses.

Arrondissements :	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Subsides de l'Etat . . .	13832	20111	10626	18099	21653	17101	101422
Part contributive des communes	8169	3774	7478	3507	2008	2550	27486
Total par arrond. : . .	22001	23885	18104	21606	23661	19651	128908

La dépense totale

s'élève donc aux sommes suivantes.

Ecoles gardiennes	26929	fr.
Ecoles primaires proprement dites . . .	1583196	»
Ecoles primaires supérieures	84314	»
Ecoles d'adultes	128908	»
Total. . .	1823347	fr.

La dépense totale dépasse le chiffre de l'année 1908—1909 de 45013 fr.

Aux chiffres ci-dessus énoncés viennent s'ajouter les sommes dépensées pour constructions nouvelles et réparations des bâtiments scolaires, pour acquisition et conservation du mobilier, pour frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien de la propreté dans les maisons d'école et leurs dépendances. Ne sont pas compris non plus les crédits affectés aux distributions des prix, à la fourniture du matériel de classe aux élèves indigents, à la surveillance des élèves pendant les heures d'études, ni les subsides spéciaux accordés dans l'intérêt de l'enseignement primaire. Pour pouvoir indiquer la dépense strictement exacte faite en faveur de l'instruction primaire, il faudrait enfin connaître encore les frais d'administration et de surveillance, ainsi que la valeur des maisons et des logements que les communes mettent à la disposition des écoles et du personnel.

Bibliothèques populaires.

Arrondissement.	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Nombre des bibliothèques .	28	27	13	29	26	22	145
Nombre des volumes . . .	3621	2534	2546	2978	1889	2860	16428
Nombre des lecteurs . . .	3315	1073	837	511	470	2928	9134
dont élèves . .	917	883	413	309	375	811	3708

Un certain nombre de bibliothèques populaires continuent à ne pas fonctionner d'une manière satisfaisante.

Luxembourg, le 22 janvier 1911.

L'inspecteur principal
Jules KEIFFER.